h. Juste

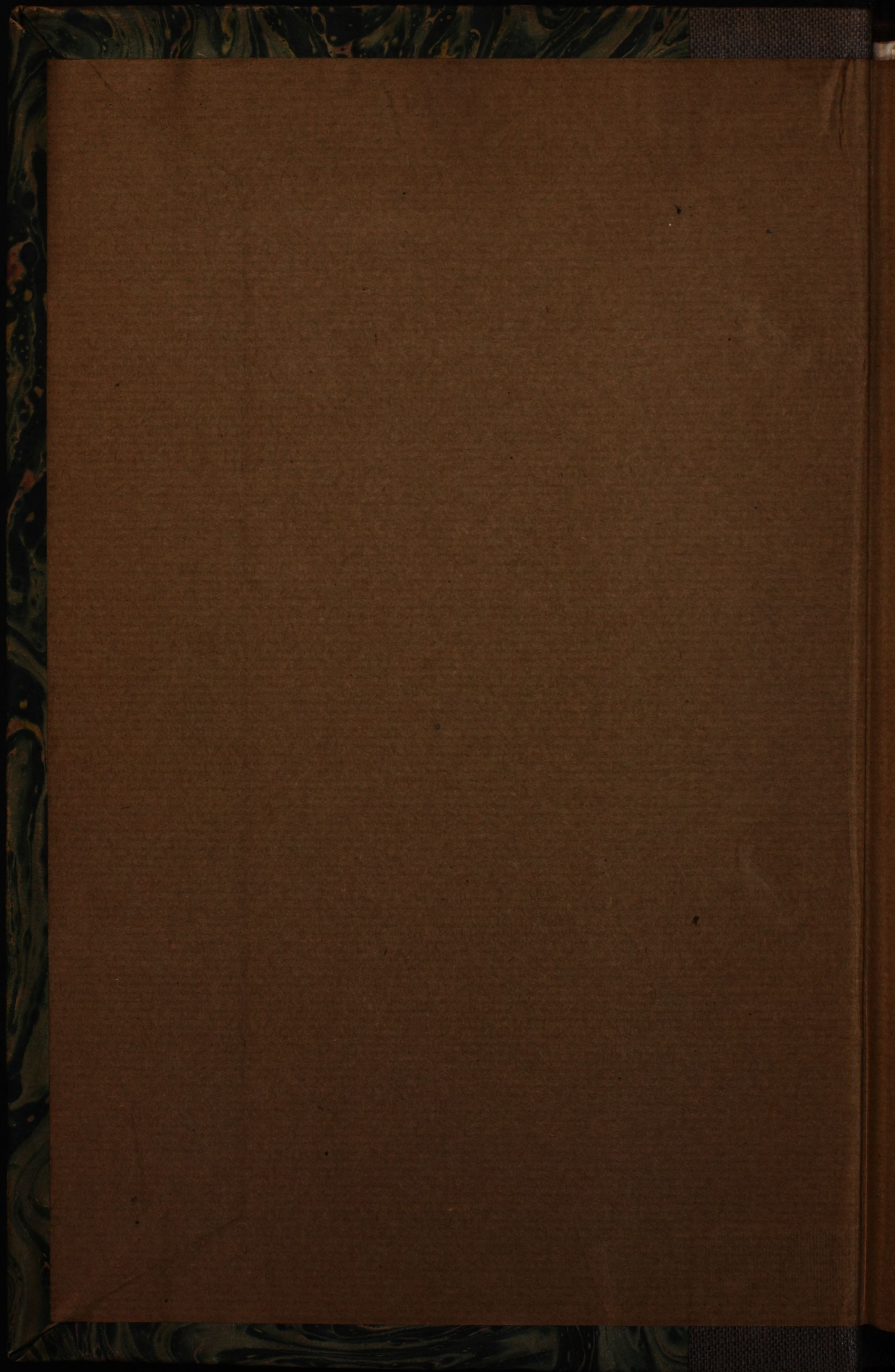
historiq

iograph

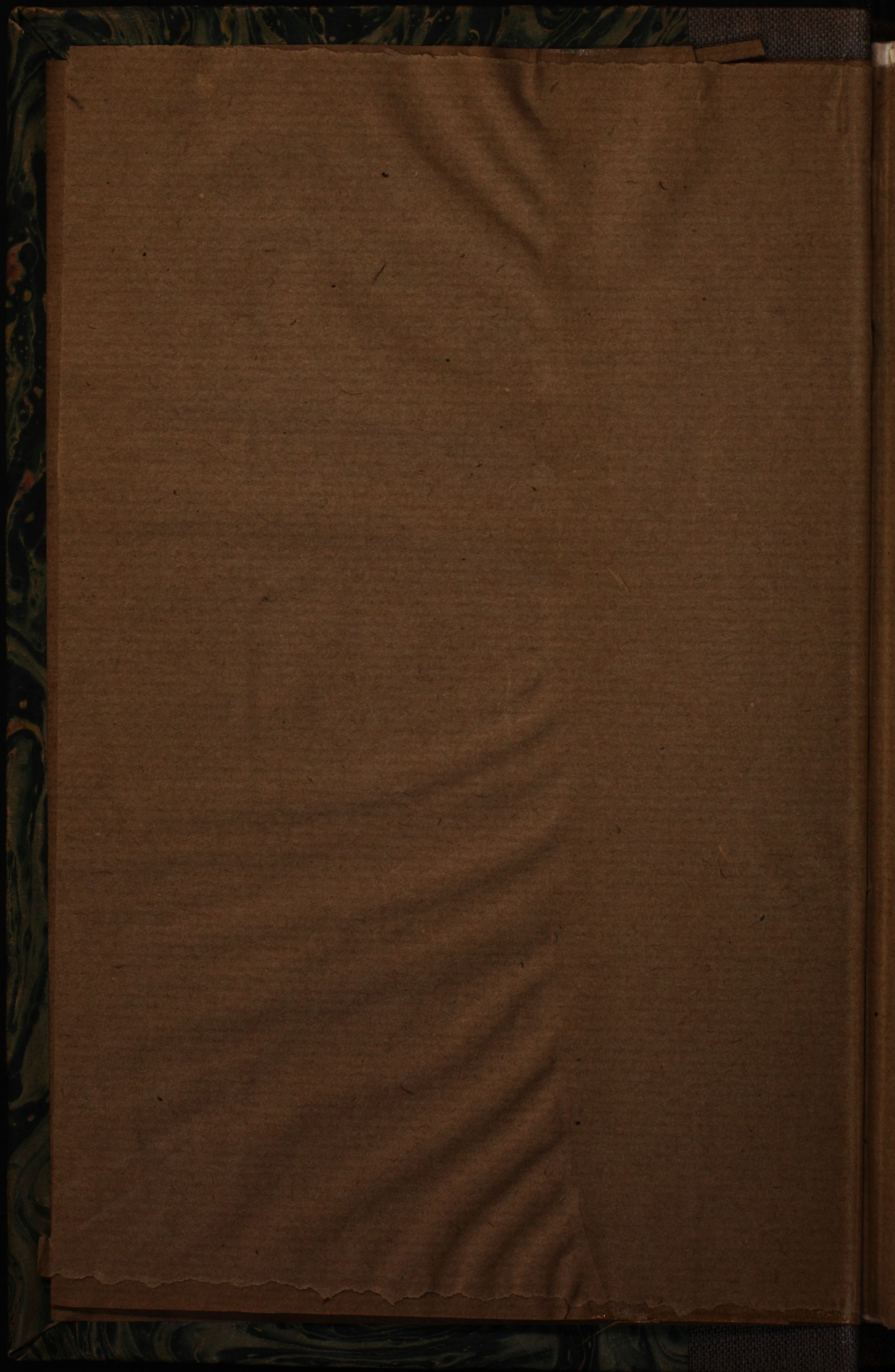
1











LES FONDATEURS DE LA MONARCHIE BELGE

10 -

NOTES
HISTORIQUES ET BIOGRAPHIQUES

D'APRES

DES DOCUMENTS INÉDITS

PAR

THÉODORE JUSTE

Les radicaux anglais et M. de Potter.
De l'intervention du gouvernement britannique dans l'élection du Roi.
Siége de la citadelle d'Anvers. — M. Olozaga et M. Nothomb.
M. Thiers et lord Palmerston. — Sir Henri Bulwer.
La Hollande et la Belgique en 1848. — L'expédition du Mexique, etc.



BRUXELLES
C. MUQUARDT
HENRY MERZBACH, SUCCESSEUR
MÊME MAISON A GAND ET A LEIPZIG
1871

NOTES HISTORIQUES ET BIOGRAPHIQUES.

LES FONDATEURS DE LA MONARCHIE BELGE

NOTES
HISTORIQUES ET BIOGRAPHIQUES

D'APRES

DES DOCUMENTS INÉDITS

PAR

THÉODORE JUSTE

1e série

BRUXELLES
C. MUQUARDT
HENRY MERZBACH, SUCCESSEUR
MÊME MAISON A GAND ET A LEIPZIG

1871

FR. GOBBAERTS, IMP. DU ROI, SUCCESSEUR D'EMM. DEVROYE,
Bruxelles, 40, rue de Louvain.

TABLE.

APPENDICE.

LETTRES DE FAMILLE.

LA DÉMISSION D'UN MINISTRE.

1840.

M. LE COMTE CH. DE MARNIX ET M. OLOZAGA.

L'EXPÉDITION DU MEXIQUE.

MONUMENT ÉRIGÉ A JOSEPH LEBEAU.



J'ai essayé de rappeler successivement, dans des monographies particulières, les glorieux services de quelques-uns des principaux fondateurs de l'État belge. Le roi Léopold Ier, le régent Surlet de Chokier, Joseph Lebeau, Sylvain Van de Weyer, le général Goblet, le comte Le Hon, Charles de Brouckere, le comte de Muelenaere, le baron de Gerlache : voilà déjà une imposante pléiade qui rappelle les grands jours des états généraux du royaume des Pays-Bas, les orages de la révolution de 1830, l'époque héroïque du gouvernement provisoire, les immortels travaux du Congrès national, puis tout un règne, le plus fortuné, à coup sûr, des annales de la Belgique.

Je ne sais si je pourrai achever un jour cette galerie nationale en y plaçant d'autres personnages dont le rôle a été également considérable et dont les services patriotiques méritent aussi la profonde gratitude de la postérité.

Aujourd'hui, avant de suspendre des labeurs qui, je l'espère, n'ont pas été sans utilité, je jette un coup d'œil sur la carrière déjà parcourue, et je recueille encore quelques souvenirs. Ces *Notes historiques et biographiques*,

qu'il m'avait été impossible de rassembler plus tôt, ont également leur valeur. Elles complètent certaines révélations et en fournissent d'autres.

Comme je l'ai déclaré nettement, je n'ai jamais eu la prétention de dire le dernier mot de nos descendants sur les Fondateurs de l'État belge. Toute mon ambition, je le répète de nouveau, consistait à publier, pour ceux qui viendront après nous, des renseignements exacts et des documents authentiques. Tel a été mon but.

Mais l'illustre Montesquieu l'a dit avec beaucoup de sens et non sans amertume aux critiques de son temps : « ... Avez-vous les meilleures intentions du monde, on vous forcera vous-même d'en douter.... On vient nous mettre un béguin sur la tête, pour nous dire à chaque mot : Prenez garde de tomber ; vous voulez parler comme vous, je veux que vous parliez comme moi. »

Bruxelles, 1er septembre 1871

POLITIQUE DE L'ANGLETERRE.

(1830-1832.)



« . . . Je demande à dire aussi avec quelle émotion j'ai entendu faire allusion à un nom qui m'est si justement cher. Je constate avec reconnaissance que ce nom, même après la mort, éveille dans vos cœurs de vives sympathies, et je vous en adresse mes chaleureux remercîments. La sympathie réciproque de nos deux pays existe depuis des siècles... »

Léopold II. (Trinity-House, 2 juillet 1866.)

I

LES RADICAUX ANGLAIS. — SIR JOHN BOWRING ET M. DE POTTER.

Le 21 septembre 1830, à la veille des combats de Bruxelles, M. Falck, ambassadeur des Pays-Bas à Londres, écrivait à l'un de ses plus intimes amis : « A l'exception de Cobbett et d'une couple d'autres radicaux, il n'y a qu'une voix dans ce pays contre la populace de Bruxelles et pour la louange du roi. »

Bientôt le royaume des Pays-Bas s'écroule, et les torys qui sont au pouvoir, avec le duc de Wellington à leur tête, gardent une attitude passive. Au lieu d'envoyer au secours de Guil-

laume Ier les vétérans de Waterloo, il les retiennent (car ils craignent d'en avoir besoin pour eux-mêmes) et mettent en avant le principe de non-intervention.

Les radicaux et les réformateurs défient ouvertement le *duc de fer*.

John Bowring, alors plein d'ardeur et rivalisant de hardiesse avec William Cobbett, s'adresse à M. de Potter, qui est à ses yeux le membre prépondérant du gouvernement provisoire de la Belgique, et l'engage à rompre pour jamais avec les Nassau et à fonder une république nationale (1).

(1) Louis de Potter, né à Bruges, le 26 avril 1786, mort dans la même ville le 22 juillet 1859, avait, comme publiciste, porté des coups mortels à la domination hollandaise. Condamné à huit années de bannissement par arrêt de la cour d'assises de Bruxelles, du 30 avril 1830, il rentrait triomphalement, le 27 septembre, dans la capitale de la Belgique et allait prendre place parmi les membres du gouvernement provisoire.

William Cobbett, né en 1766, publiciste radical souvent poursuivi, membre de la Chambre des communes en 1832, mort en 1835.

Bowring (sir John), né à Exeter, en 1792, disciple de Jérémie Bentham dont il publia les œuvres posthumes, éditeur de la *Revue de Westminster*, de 1825 à 1830, rallié au parti whig en 1832, membre de la Chambre des com-

Bowring mande à de Potter, le 8 octobre [1] : « Il est très-urgent que vous chargiez quelqu'un de vous représenter ici, pour que l'on puisse donner à l'opinion une direction convenable. Quelques-uns de nos journaux commencent à prendre un ton très-favorable. Le gouvernement reste toujours indécis et aimerait bien à transiger avec vous dans le cas où vous voudriez reconnaître la famille hollandaise... Ne comptez que sur vous-mêmes. — Consolidez votre force. — Réunissez vos assemblées. — Organisez votre magistrature. — Encouragez votre presse. — Donnez à l'opinion tout l'élan possible. — Établissez des relations partout, etc. »

Le 15 octobre, Bowring écrit : « ... Les intrigues du parti Nassau se développent tous les jours et font voir la nécessité absolue que vous ayez ici quelqu'un qui pourra nullifier ses efforts. On fait ici l'impossible pour que vous reconnaissiez le prince d'Orange, et il y a même des journaux libéraux qui disent que personnellement vous avez pris ce parti-là. Mais nous désirons vous engager à vous tenir fermes, vous

munes en 1835, consul britannique à Canton en 1849, puis, en 1854, gouverneur à Hong-Kong.

(1) Ces lettres françaises du Dr Bowring sont inédites.

assurant, sur connaissance intime de l'état de l'opinion, que quoique l'aristocratie entière soit bardée contre vous, vous avez l'appui de tout le peuple, c'est-à-dire de tous ceux qui ne sont pas du côté des oppresseurs, à chaque pas que vous ferez dans la carrière républicaine... Il est impossible de faire savoir combien la marche de notre cabinet est vacillante et inconséquente. Il est évident qu'il n'a pas de plan décidé... S'il y en a entre vous qui soient retenus par la crainte de l'Angleterre, croyez-nous-en, c'est une illusion et un songe. Surtout nous espérons que vous ne pencherez pas, à cause de l'Angleterre, vers l'idée de la nécessité de mettre à votre tête un de ces princes qui vous ont mitraillés, ou un prince du tout. Votre position est très-favorable pour l'établissement du gouvernement républicain, et il y a une infinité d'obstacles (quant à l'étranger) qui pourraient exister dans le cas d'un autre pays, qui n'existeront pas dans le vôtre. Par exemple, il y a une multitude de modérés ici, qui frémiraient à l'idée de la république en France, qui la trouveraient toute naturelle chez vous. De tous les côtés, on vous regarde et on vous encourage. On espère que vous réussirez à concilier les intérêts provinciaux avec la nécessité d'un gouvernement

central d'après le modèle que présentent actuellement les États-Unis, et surtout dont vous pourrez puiser des traits dans vos anciennes institutions brabançonnes... »

Bowring fit le voyage de Paris, se mit en relation avec Lafayette et ses amis, s'associa à leurs illusions, et, le 21 octobre, adressa à M. de Potter de nouveaux conseils qui, s'ils eussent été entièrement suivis, anéantissaient l'indépendance belge et allumaient une guerre qui pouvait avoir pour résultat la chute de Louis-Philippe et la restauration de Guillaume Ier.

« ... Je vous ai depuis quelque temps écrit de Londres par presque tous les courriers, pour vous informer de ce que je parvenais à savoir des intentions du cabinet à votre égard et de l'état de l'opinion. Vous n'avez rien à craindre que des intrigues secrètes du gouvernement; vous ne devez pas craindre l'emploi de la force physique contre vous. Le principe de non-intervention est tout à fait reconnu, car le gouvernement ne veut pas avoir les dangers d'une révolution qui pourrait suivre une autre conduite. Plus vous aurez de hardiesse, moins vous aurez à craindre. Notre désir est que vous alliez tout droit à la république démocratique fédérative. Cela n'ajoutera en rien à la haine de

ceux qui vous détestent, et ceux qui vous aiment ne vous en aimeront que plus. Par un gouvernement de cette espèce vous pouvez réussir et satisfaire tous les interêts provinciaux et y rattacher les plus précieux souvenirs de votre histoire..... Nos conseils donc se réduisent à peu de mots : Soyez Belges, à tout prix, si vous le pouvez ; établissez votre indépendance nationale ; mais, si cela vous est impossible, soyez plutôt Français que Hollandais. La France peut toujours vous offrir l'appui de la force. Vous ne trouveriez en Hollande que la faiblesse et les souvenirs les plus tristes..... Quoi que les gouvernements se soient promis, par le seul entraînement des deux peuples, belge et français, une réunion se fera si vous ne pouvez établir votre indépendance, et, dans ce cas encore, ne craignez rien de nous [1]. Le gouvernement ici [2] s'est perdu par la faiblesse, la lâcheté avec laquelle il a sollicité des reconnaissances ; ne faites pas la même faute. Je vous le répète, vous n'avez rien à craindre..... »

Le 19 octobre, M. de Potter, dans une lettre

[1] Cette affirmation était très-hasardée ; on verra plus loin les vrais sentiments de la nation anglaise.

[2] Le gouvernement de Louis-Philippe.

publiée par le *Courrier des Pays-Bas,* avait dit nettement : « Je suis républicain. » Le 31, dans sa *Profession de foi politique*, il s'exprimait en ces termes : « J'ai la conviction intime que les Belges peuvent rester Belges et qu'ils n'ont pour cela besoin de qui que ce soit. Et s'ils le peuvent, ils le doivent. La république, sous une dénomination quelconque, celle d'*Union belge,* par exemple, est à mes yeux la forme de gouvernement qui leur convient le mieux. » Bien que M. de Potter ne parle point de Bowring dans ses *Souvenirs personnels,* il nous paraît incontestable que les adjurations si pressantes de l'ami de Cobbett influèrent sur sa détermination. On a dit, d'autre part, que le séjour de M. de Potter à Paris, depuis sa condamnation par la cour d'assises de Bruxelles jusqu'à son retour, et les rapports qu'il avait liés dans la capitale de la France avec les principaux chefs du parti anti-royaliste, avaient dirigé récemment son esprit dans le sens de l'opinion républicaine [1]. Mais jamais M. de Potter n'encouragea leurs projets d'incorporation, d'annexion, de réunion : il était républicain, mais Belge avant tout, et, quoique plus radical que

[1] *Louis de Potter,* par L. Jottrand, p. 74.

Bowring, ne voulait pas échanger la suprématie de la Hollande contre la domination des Français. Il était dès lors pénétré de la conviction qu'il devait exprimer avec tant d'énergie neuf années plus tard : « Je crains, je ne saurais assez le redire, la perte de notre indépendance; la France ambitieuse la menace chaque jour. Je crains la perte de notre liberté; la France conquérante ne la respectera pas. » Et M. de Potter avait des raisons spéciales pour se défier des arrière-pensées des hommes d'État de Paris. Un personnage français, mis en rapport avec lui pendant qu'il était membre du gouvernement provisoire, lui tint ce langage : « Qu'il était bien fâcheux que la Belgique eût fait sa révolution dans des circonstances si critiques pour la France; que ce mouvement intempestif avait jeté les provinces belges dans un *provisoire* dont elles ne sortiraient que lorsque le gouverment français se trouverait en mesure de les faire jouir du seul *définitif* qui pût leur convenir, la réunion à la *grande nation* voulue tout à la fois par la nature, la politique et le vœu des deux peuples; que le *provisoire* qui convenait le mieux était le règne du prince d'Orange, auquel les Belges ne s'attacheraient jamais de bon cœur, et que par conséquent ils seraient

toujours prêts à échanger pacifiquement contre le décret d'incorporation [1]. »

Bowring vint à Bruxelles et le 1er novembre il en partit avec un autre membre du gouvernement provisoire, M. Sylvain Van de Weyer, chargé par ses collègues de faire connaître au gouvernement et aux hommes d'État de l'Angleterre les véritables causes de la révolution belge et les vœux réels du peuple affranchi. Le duc de Wellington, après lord Aberdeen, déclara à M. Van de Weyer que l'Angleterre n'avait jamais eu l'intention d'intervenir; que le gouvernement anglais ne prétendait pas exercer d'influence sur le choix du gouvernement de la Belgique; mais qu'il espérait que la forme de ce gouvernement serait telle qu'elle ne compromettrait pas la sûreté du reste de l'Europe. Il ajouta : « Quant à la France, vous

[1] M. de Potter se rappelait aussi avec amertume la réunion de 1794 à 1814. « Je suis assez vieux, disait-il en 1839, pour avoir vu, à la fin de cette époque déplorable, l'herbe couvrir la plupart des rues de Bruxelles, et pour avoir eu connaissance d'une lettre qui avait été adressée de France : *à M. le maire de la ville de Bruges*, PRÈS D'OSTENDE. Tant étaient réels la misère et l'oubli dans lesquels nous étions tombés ! » *Souvenirs personnels*, 2e édit., t. II, p. 362.

sentez que l'Angleterre et toutes les autres puissances s'opposeront toujours à votre réunion avec elle. »

Les Belges n'avaient nullement le désir de reprendre le joug qui avait été brisé en 1814. C'est ce que, après des informations plus sérieuses, dut reconnaître le Dr Bowring, dont le dévouement à notre cause était d'ailleurs énergique et sincère. Le 11 novembre, il écrivait de Paris à M. de Potter : « Me voici. — Je suis arrivé ici pour déjouer un projet dont l'on s'occupe pour vous donner un gouvernement tel que le veut la Sainte-Alliance. Nous craignons fort les intrigues de Talleyrand. Il aura manqué cette fois dans son projet. Je crois avoir la certitude que vous pouvez aller tout droit à votre république, si la voix populaire vous prête un assez fort appui. — Van de Weyer vous aura parlé de son accueil à Londres. Il a été, je crois, tout à fait ce que nous aurions désiré. Sa visite a été de la plus grande importance dans l'intérêt de votre cause [1]. »

[1] Le Dr Bowring ne disait pas trop. *Voir* le récit détaillé de cette mission dans notre ouvrage : *Sylvain Van de Weyer, ancien membre du gouvernement provisoire*, etc., d'après des documents inédits, t. Ier, pp. 88-99.

Le Congrès national de Belgique se réunit le 10 novembre. Le 18, il proclame l'indépendance du peuple belge et, le 22, déclare que le peuple belge adopte, pour forme de son gouvernement, la monarchie constitutionnelle représentative sous un chef héréditaire.

Ainsi étaient tranchées les redoutables questions qui préoccupaient dans un sens trop exclusif les radicaux anglais. Ceux-ci, du moins les plus sages d'entre eux, allaient d'ailleurs se rallier au ministère réformateur qui, le 16 novembre, se constitua sous la présidence de lord Grey.

Ils étaient déjà loin les jours à la fois glorieux et agités où Guillaume Ier, rêvant le plus brillant avenir pour le royaume des Pays-Bas, écrivait au vainqueur de Waterloo (19 juillet 1815) : « ... Je ne puis remettre ses intérêts les plus chers en de meilleures mains qu'en celles qui l'ont déjà protégé avec tant de gloire et délivré de son plus formidable ennemi..... Par l'établissement de ce nouveau royaume, l'Europe a voulu créer un boulevard respectable de la sûreté générale. La Grande-Bretagne, d'où cette idée est originaire, est aujourd'hui dans la plus belle position pour perfectionner l'ouvrage qu'elle a si heureusement commencé..... »

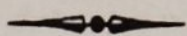
Après les événements de Paris et de Bruxelles, en 1830, le gouvernement hollandais envoya un officier supérieur à Londres pour faire connaître au duc de Wellington le véritable état des choses. « Wellington, dit un écrivain bien informé, refusa toute assistance et nia le *casus fœderis*. Il faut attribuer ce refus à la faiblesse de l'armée anglaise ou à de grands embarras intérieurs, sinon on ne saurait comprendre comment Wellington se donna, comme ministre, si peu de peine pour maintenir en Europe un état de choses à la création et à l'affermissement duquel il avait, comme général, pris une part si glorieuse. »

A la vérité, les chefs des torys, lorsqu'ils eurent abandonné le pouvoir, rejetèrent sur les whigs, leurs successeurs, la responsabilité de la destruction du royaume fondé en 1814-1815. Le 27 janvier 1832, lord Aberdeen disait à la chambre des Pairs : « Je dois déclarer que nous repoussons de la manière la plus positive l'assertion qui nous rend responsables d'avoir sanctionné ou favorisé l'indépendance de la Belgique. La seule séparation que nous ayons admise était une séparation administrative des deux pays. Du reste, le principe du gouvernement devait rester le même. Alors

commença le ministère de lord Grey. En France se formait une administration identique, celle dont M. Laffite fut le chef. C'est entre ces deux ministres et par eux que fut décidée l'indépendance de la Belgique. Quant à moi, tant que je fus au pouvoir, jamais je ne reçus une communication qui eut pour but cette indépendance. »

II

LE PRINCE LÉOPOLD DE SAXE-COBOURG AVANT 1831.



J'ai eu sous les yeux une très-curieuse lettre que le prince Léopold de Saxe-Cobourg, de retour d'un de ses voyages sur le continent, adressait, en 1828, à la duchesse Marie-Amélie d'Orléans. Il se trouvait, disait-il, très-isolé au château de Claremont, n'ayant pour toute compagnie, au moment où il écrivait, que le chien favori couché à ses pieds. Cette solitude lui paraissait pénible lorsqu'il se rappelait (et c'était un souvenir tout récent) l'aimable société qu'il rencontrait à Neuilly et au Palais-Royal. Il avait peine toutefois à s'arracher à Claremont,

et il voyait venir avec humeur le jour prochain où il devrait endosser l'uniforme pour assister à un des levers du roi et se tenir pendant plusieurs heures aux côtés de Georges IV.

Cette lettre, à la fois pleine d'*humour* et de délicatesse, attestait les cordiales relations qui existaient entre la maison d'Orléans et le prince Léopold.

Au printemps de l'année 1829, le duc d'Orléans voulut montrer l'Angleterre au duc de Chartres, son fils aîné. Ils n'eurent qu'à se louer de l'accueil du roi et des empressements des membres de la famille royale. Ils dînèrent chez le prince Léopold, à Marlborough-House. Le 16 août suivant, le prince Léopold, avec une suite nombreuse, vint à Bruxelles. Il ne pouvait avoir le pressentiment que deux années plus tard il serait roi des Belges; car rien encore ne faisait prévoir la dissolution prochaine du royaume des Pays-Bas. Le prince se rendait en Suisse; il y rencontra l'archiduchesse Marie-Louise : aussitôt les journaux anglais s'émurent et attribuèrent cette rencontre, peut-être fortuite, à un projet de mariage avec la veuve de Napoléon Ier.

Au mois d'avril 1830, le prince Léopold se trouvait de nouveau à Paris. Le 12, il dîna avec

le roi Charles X et la famille royale. Les nouvellistes s'agitèrent encore une fois. Les uns parlaient d'un mariage avec la duchesse de Berry; d'autres soutenaient que le prince Léopold devait s'unir à la fille aînée du duc d'Orléans et que son voyage à Paris n'était point étranger au désir d'aplanir les difficultés qui s'opposaient encore à l'hymen projeté. Il y eut une troisième version. Un journal de Berlin prétendit, d'après des lettres particulières des pays du Rhin, que le prince Léopold, proclamé souverain de la Grèce [1], devait épouser la fille du duc de Plaisance (le ci-devant consul Lebrun), qui était déjà arrivée à Athènes avec sa mère. On évaluait, ajoutait-il, la fortune de cette héritière à trente millions de francs.

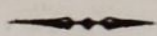
Léopold n'épousa ni la duchesse de Berry ni la duchesse de Plaisance. Il renonça à la souveraineté de la Grèce et accepta la royauté belge,

[1] L'offre de cette souveraineté lui avait été faite officieusement, dès 1825, par les députés grecs envoyés à Londres. Ils le préféraient au duc de Sussex et l'opposaient à un prince de la maison d'Orléans, soutenu par le gouvernement français. On trouvera dans l'appendice un extrait intéressant du protocole de la conférence du 29 septembre 1825 entre George Canning et les députés grecs.

qui lui fut librement offerte par une assemblée vraiment nationale, agissant au nom du peuple, sans subir ni pression ni contrainte.

III

DE L'INTERVENTION DU GOUVERNEMENT ANGLAIS DANS L'ÉLECTION DU PRINCE LÉOPOLD.



L'avénement du prince Léopold de Saxe-Cobourg au trône de Belgique fut une éclatante victoire remportée sur les réunionistes français qui convoitaient nos provinces et s'efforçaient d'entraîner Louis-Philippe sur le Rhin. De là un profond ressentiment et des injures longtemps répétées dans la presse belliqueuse et démagogique par les adhérents de Lamarque et par les affiliés à l'*Association des droits de l'homme*. Léopold, disait-on, candidat de l'Angleterre, créature de Grey et de Palmerston, n'était à Bruxelles qu'un *préfet anglais*.

Déjà, j'ai raconté comment le Congrès natio-

nal de Belgique donna librement ses suffrages au prince de Saxe-Cobourg [1]. Aujourd'hui, grâce à de nouveaux et précieux documents, on peut constater aussi ce qui se passa au sein du gouvernement britannique, on peut s'assurer si réellement le cabinet de Saint-James imposa aux Belges la candidature du prince qui avait été le gendre de Georges IV.

En 1867 a vu le jour, par les soins pieux de son fils, la correspondance de lord Grey avec le roi Guillaume IV et avec le secrétaire de ce souverain, sir Herbert Taylor [2]. Lord Grey est, selon les expressions d'un écrivain éminent, l'homme respecté qui attacha le prix glorieux de ses efforts et de sa vie au grand événement

(1) *Histoire du Congrès national de Belgique*, t. II, pp. 136 et suiv., et *Léopold Ier, roi des Belges*, d'après des documents inédits, t. Ier, pp. 89 et suiv.

(2) *The correspondence of the late earl Grey with his Majesty King William IV and with sir Herbert Taylor, from nov. 1830 to june 1832.* Edited by Henry earl Grey. (London, John Murray, 1867, 2 vol. in-8o.) L'éditeur dit que cette correspondance de son père est maintenant en sa possession et que, ayant obtenu à cet effet la permission de la Reine, il publie les lettres échangées depuis l'élévation de son père au poste de premier ministre (22 nov. 1830) jusqu'à la promulgation de l'acte de réforme au commencement de juin 1832.

de la réforme électorale en Angleterre. « Mon père, pendant toute la durée de son administration, dit le comte Henri Grey, entretint une continuelle correspondance sur les affaires publiques avec le roi. Rien d'important n'était fait par le gouvernement sans avoir été pleinement expliqué au roi dans les lettres que lui adressait son ministre, et les objections du roi étaient ensuite communiquées sans réserve dans des lettres écrites par le souverain ou par ses ordres. » Comme le Roi éprouvait de la difficulté à écrire lui-même, à cause d'une affection rhumatismale à la main, ses lettres étaient généralement rédigées, d'après ses instructions verbales, par son secrétaire privé, sir H. Taylor, et il les signait après qu'elles avaient été lues devant lui et qu'il leur avait donné son approbation.

En 1870, de nouvelles lumières ont encore été répandues sur l'un des principaux épisodes de l'histoire moderne. Sir Henri Bulwer, dans un livre réservé à un succès durable, a publié la correspondance de lord Palmerston, chef du Foreign-Office en 1831, avec lord Granville, ambassadeur d'Angleterre à Paris [1]. Ce sont là

[1] *The life of Henry John Temple, viscount Palmerston,*

des documents de la plus haute valeur : ils contiennent la vérité tout entière.

Au moment où le Congrès national de Bruxelles s'occupait du choix du chef futur de l'État, le prince d'Orange, qui se trouvait à Londres, n'hésita point à disputer le trône belge au duc de Nemours, au duc de Leuchtenberg, au prince Othon et au prince Charles de Bavière. Cette détermination, quoiqu'elle n'eût point l'assentiment du roi Guillaume Ier, ne pouvait être blâmée. Il ne fallait pas demander au chef futur de la maison de Nassau une abnégation que sa postérité lui eût justement reprochée un

with selections of his Diaries and correspondence. By the right hon. sir HENRY LYTTON BULWER, G. C. B., M. P. (London, Richard Bentley, in-8°, 1870.)

Lord Palmerston, né le 20 octobre 1784, devint, le 3 avril 1807, un des lords de l'amirauté, et conserva ce poste jusqu'au mois d'octobre 1809. Du 28 octobre 1809 au 26 mai 1828, il est secrétaire de la guerre (*secretary at war*) ; du 22 novembre 1830 au 15 novembre 1834, du 18 avril 1835 au 31 août 1841 et du 3 juillet 1846 au 22 décembre 1851, secrétaire d'État pour les affaires étrangères ; du 28 décembre 1852 au 30 juin 1855, secrétaire d'État de l'intérieur ; premier ministre du 20 février 1855 au 20 février 1858 et du 30 janvier 1859 jusqu'au jour de sa mort, le 18 octobre 1865. L'abbaye de Westminster a reçu sa dépouille mortelle.

jour. Le 11 janvier 1831, le prince d'Orange adressa aux Belges un manifeste dans lequel il s'exprimait en ces termes : « Le choix d'un souverain pour la Belgipue, depuis sa séparation d'avec la Hollande, a été accompagné de difficultés qu'il est inutile de décrire. Puis-je croire sans présomption que ma personne présente aujourd'hui la meilleure et la plus satisfaisante solution de ces difficultés?.. Nul doute que les communications récentes et détaillées, venues des villes principales et de plusieurs provinces de Belgique, n'offrent la preuve frappante de la confiance que m'accorde encore une grande partie de la nation, et ne m'autorisent à nourrir l'espoir que ce sentiment pourra devenir unanime, quand mes vues et mes intentions seront suffisamment comprises... Le passé, en tant qu'il me concerne, sera voué à l'oubli. Je n'admettrai aucune distinction personnelle, motivée sur des actes politiques, et mes constants efforts tendront à unir au service de l'État, sans exclusion et sans égard à leur conduite passée, tous les hommes que leurs talents et leur expérience rendent le plus capables de bien remplir des devoirs publics. Je vouerai mes soins les plus assidus à assurer à l'église catholique et à ses ministres la protection attentive du gouverne-

ment et à les entourer du respect de la nation. Je serai prêt en même temps à coopérer à toutes les mesures qui pourraient être nécessaires pour garantir la parfaite liberté des cultes, de telle sorte que chacun puisse exercer sans obstacle celui auquel il appartient. Un de mes plus vifs désirs, comme un de mes premiers devoirs, sera de joindre mes efforts à ceux de la législature, afin de compléter les arrangements qui, fondés sur la base de l'*indépendance nationale*, donneront de la sécurité à nos relations au dehors, et viendront à la fois améliorer et étendre nos moyens de prospérité intérieure. Pour atteindre ces grands objets, je compte avec confiance sur l'aide des cours, dont toutes les vues sont dirigées vers la conservation de l'équilibre européen, et vers le maintien de la paix générale. »

Lord Grey approuva ce manifeste et exprima l'espoir qu'il aurait un résultat satisfaisant, pourvu que l'opinion émise par lord Ponsonby sur la force croissante des orangistes fût exacte. Lord Ponsonby était le beau-frère du premier ministre et représentait depuis un mois la conférence de Londres à Bruxelles. Il avait fait partager par lord Grey sa conviction que l'établissement du prince d'Orange en Belgique,

à quelque inconvénient qu'il pût être sujet, serait, en somme, la solution la plus aisée et la plus satisfaisante des difficultés qui embarrassaient l'élection d'un nouveau souverain. Tel fut l'avis que lord Grey communiqua au roi d'Angleterre le 13 janvier. Le roi voyait cette combinaison d'un œil favorable et proposait même de réunir le grand-duché de Luxembourg à la Belgique, lorsque ce pays serait placé sous la souveraineté du prince d'Orange. Lord Grey, après avoir eu sur ce sujet un entretien avec le prince lui-même, écrivit à Guillaume IV : « Le prince ne cache pas son opinion qu'il y a peu de chance d'obtenir l'assentiment du roi, son père, pour une pareille cession du grand-duché (1). » Il est vrai que l'on attribuait à Guillaume Ier le désaveu le plus énergique des démarches faites à Londres par son héritier présomptif. « J'aime mieux, aurait-il dit, voir de Potter sur le trône belge que le prince d'Orange. »

Le 20 janvier la conférence de Londres arrête les bases de séparation entre la Belgique et la Hollande et déclare que, dans les limites qui lui

(1) Le comte Grey au roi, 13 janvier; le roi au comte Grey, 14 janvier, et le comte Grey au roi, 15 janvier 1831. *Correspondence*, etc., t. Ier, pp. 53-64.

étaient assignées, la Belgique formera un État perpétuellement neutre [1]. Dès le 23, sir H. Taylor fit savoir à lord Grey que Guillaume IV donnait son entière approbation à la marche suivie par la conférence pour assurer la future neutralité de la Belgique au sujet de laquelle il avait d'ailleurs écrit longuement à lord Palmerston. « Je n'ai jamais remarqué, ajoutait le secrétaire du roi, qu'il ait pris plus d'intérêt à la rédaction d'une lettre ; ce qui n'est pas ordinaire, il me l'a fait lire deux fois [2]. » Lord Grey répondit le lendemain à sir H. Taylor : « J'ai été charmé d'apprendre de vous que Sa Majesté a approuvé le dernier protocole, en ce qui concerne la future neutralité de la Belgique, et encore plus en lisant l'excellente lettre de Sa Majesté à lord Palmerston... Le comte Flahaut est arrivé la nuit dernière de Paris. J'ai eu une longue conversation avec lui ce matin Il a exprimé, dans les termes

(1) Le Congrès national protesta solennellement contre cet acte en tant qu'il dépossédait la Belgique du Luxembourg et de la rive gauche de l'Escaut. Le prince Talleyrand n'avait donné au protocole qu'une adhésion conditionnelle : le cabinet du Palais-Royal voulait entretenir les illusions des Belges au moment où il s'efforçait de faire triompher la candidature du duc de Nemours.

(2) *Correspondence*, etc., t. Ier, p. 79.

les plus énergiques, l'ardent désir du roi des Français pour le maintien de la paix et signalé le danger qui résulterait de l'état des provinces belges si un gouvernement ne pouvait s'y asseoir prochainement sur une base stable. J'exprimai, de la part du roi d'Angleterre, le même désir pour le maintien de la paix et la même anxiété pour l'assurer par une prompte conclusion de la question belge. La principale difficulté est le choix d'un souverain. Si le prince d'Orange ne peut réussir, et le comte Flahaut exprime un doute formel quant à la force de son parti, il faut se rallier à un autre choix. Je confesse qu'il n'y en a aucun qui puisse soulever moins d'objections que celui du prince Charles de Bavière. Il y a, à la vérité, des objections personnelles de la part du roi des Français (1); mais

(1) Ces objections étaient indiquées dans une communication de lord Palmerston au vicomte Granville, du 27 janvier. « ... Talleyrand read me to day part of a letter he had received from Sebastiani. .. It stated that .... the objections to Charles of Bavaria were insurmountable, being founded upon his personal hostility to France, upon his ultra-principles in public matters and his over-liberal practices in private, and his marriage or connection with an actress .... What the private and personal character of Charles of Bavaria may be I know not ... » *The life of lord Palmerston,* t. II, p. 32.

elles ne pourront prévaloir. M. de Flahaut, comme M. de Talleyrand l'a fait en diverses occasions, suggère un prince de Naples, qui a dix-neuf ans (1). Peut-être serait-il possible de se soumettre à un pareil arrangement dans l'intérêt de la paix; mais je confesse que je ne l'aimerais pas (2). » Le 25, sir H. Taylor écrit de nouveau à lord Grey : « Si, disait-il, les espérances de Sa Majesté, en ce qui concerne le prince d'Orange, doivent être déçues, elle désire que vous soyez assuré qu'elle estime comme vous que le prince Charles de Bavière serait préférable à un membre de la famille royale de Naples, bien que ses objections contre ce dernier ne puissent prévaloir sur l'ardent désir de Sa Majesté pour le maintien de la paix (3). »

Ce fut le duc de Nemours qui l'emporta : le 3 février, il était élu roi des Belges. La fausse nouvelle de l'acceptation de la couronne par Louis-Philippe, au nom de son fils mineur, avait d'abord vivement alarmé la cour d'Angleterre; mais elle ne tarda point à être rassurée. Lord Grey mandait à sir H. Taylor, le 7 : « Le roi a dû

(1) Charles de Capoue.

(2) *Correspondence,* etc., t. Ier, p. 81.

(3) *Ibid.,* t. Ier, p. 86.

recevoir de lord Palmerston les très-satisfaisantes informations venues de Paris, concernant les mesures prises par le gouvernement français quand il apprit l'élection du duc de Nemours. Le soudain changement de ton de M. Sébastiani est très-amusant. Je l'attribue à la réception simultanée des dépêches de Talleyrand et de Flahaut, exprimant comment leurs communications avaient été reçues ici [1]. » Et, en effet, le cabinet de Saint-James n'avait pas dissimulé que l'Angleterre ferait indubitablement la guerre pour s'opposer à l'avénement du duc de Nemours. Le 8, sir H. Taylor écrit de nouveau à lord Grey: « Votre Seigneurie apprendra par la lettre du roi à lord Palmerston, disait-il, combien il approuve toute la conduite de son gouvernement dans les négociations relatives à la Belgique et aussi comment il attribue le ton nouveau du gouvernement français à la fermeté et à la consistance de son propre gouvernement, à l'habileté et à la dextérité avec lesquelles les négociations ont été conduites par lord Palmerston [2]. »

Le 11 février, le nom du prince Léopold de

(1) *Correspondence,* etc., t. Ier, p. 113.

(2) *Ibid.,* t. Ier, p. 116.

Saxe-Cobourg apparaît pour la première fois dans la correspondance de lord Grey [1]. Il informe sir H. Taylor que le prince a eu la bonté de l'inviter à Claremont.

Un mois auparavant Talleyrand, pour enlever au prince d'Orange les sympathies du cabinet de Saint-James, n'avait pas hésité, lui, à mettre en avant la candidature du prince Léopold. Le 7 janvier, il avait formellement proposé à lord Palmerston le marché suivant : la France userait de son influence pour assurer l'élection du prince Léopold et obtiendrait, pour son amicale intervention, Philippeville et Marienbourg. Palmerston se borna à manifester sa surprise et se tint sur ses gardes [2].

Talleyrand revint à la charge. Le 1er avril

(1) Dès la fin de décembre 1830, il avait été question, au sein du comité diplomatique du Congrès national, de l'élection du prince Léopold. MM. Gendebien et Van de Weyer se rendirent à Paris à l'effet de sonder le gouvernement français à ce sujet. Lorsque M. Van de Weyer partit pour Londres, en décembre 1830, il avait été arrêté qu'il suivrait la même marche avec le gouvernement anglais. La presse française s'élevait dès lors avec une grande violence contre cette combinaison.

(2) *The life of lord Palmerston*, t. II, p. 28.

lord Palmerston écrivait au vicomte Granville : « Talleyrand me lut, il y a deux jours, une dépêche de Sébastiani annonçant que la France soutiendrait Léopold, et qu'il ne doutait pas que l'Angleterre, en considération d'un arrangement si favorable pour elle, ne consentît à tous les désirs de la France concernant Bouillon, Luxembourg, Maestricht, etc. Talleyrand, avant que je pusse dire un mot, ajouta que la réponse qu'il se proposait de faire serait que l'élection de Léopold était un objet assez indifférent pour nous, et que nous n'étions pas disposés à faire des sacrifices pour l'obtenir. Je dis qu'il avait tout à fait raison, et je le priai d'ajouter que, alors même que nous considérerions l'élection de Léopold comme importante pour l'Angleterre, nous étions liés par nos engagements envers les autres puissances et que nous préférerions maintenir notre bonne foi plutôt que de consulter nos intérêts; que, conséquemment, l'élection de Léopold n'apporterait aucun changement dans nos opinions et nos déterminations, et que nous ne serions pas plus disposés à soutenir les prétentions déraisonnables des Belges avec Léopold que sans lui. Mais j'indiquai la raison qui nous faisait incliner pour Léopold, à défaut d'un membre de la famille d'Orange,

c'est que nous pensions qu'il deviendrait un bon *roi belge*, qu'il ne serait pas plus anglais que français, mais qu'il considérerait avant tout ses propres intérêts et ceux de l'État qu'il gouvernerait. — Aujourd'hui Talleyrand m'a lu une dépêche de Sébastiani datée du 30, écrite avant qu'il eût pu recevoir la réponse de Talleyrand à la précédente, et l'avertissant de considérer cette communication comme non avenue [1]. »

Le 10 avril, Guillaume IV, en renvoyant à lord Grey une lettre privée de lord Ponsonby, lui disait : « Lord Ponsonby a, dans cette lettre, exprimé trop énergiquement et trop ouvertement la conviction qu'aucun avantage ne peut résulter d'une plus longue intervention en faveur du prince d'Orange ou d'aucune tentative pour rétablir l'autorité de la maison de Nassau en Belgique. En supposant cette opinion exacte, il n'y a aucune raison pour laquelle l'Angleterre n'essayerait pas de se concilier le parti et les individus qui exerçent maintenant l'autorité en Belgique et dont la coopération a été sans doute empêchée par la crainte que la restauration d'une souveraineté impopulaire ne fût le but que nous avions en vue. Il est essentiel

[1] *The life of lord Palmerston*, t. II, pp. 62 et suiv.

que l'Angleterre, affranchie de cet embarras, s'efforce de balancer et, si c'est possible, de dépasser l'influence de la France. » Le roi examinait ensuite les avantages et les inconvénients de la candidature du prince Léopold. « Sa Majesté ne peut nier qu'elle a trouvé de fortes objections à ce que le prince Léopold fût mis en avant avec le concours de l'Angleterre, depuis que l'Angleterre a pris une part si chaude et si décidée contre l'élection du duc de Nemours. Dans la position où le prince Léopold se trouve à l'égard de ce pays, on le regardera, en toute hypothèse, comme étant sous son influence. Il sera dit que l'Angleterre a soutenu la maison d'Orange, aussi longtemps qu'un prince étroitement allié à la maison de Hanovre ou sous la dépendance de l'Angleterre n'avait pas été mis en avant, et qu'elle a abandonné les Nassau pour un intérêt égoïste. Ceci sera déclaré ou insinué bientôt par la France et fera naître un sentiment de jalousie parmi les autres puissances; par-dessus tout, cela produira une impression défavorable sur la maison d'Orange et sur tous ceux qui sont alliés à elle. Sa Majesté et sa famille se trouveront ainsi dans une position pénible et peu enviable à l'égard d'une maison à laquelle ils ont pendant si long-

temps été attachés par les liens d'une étroite amitié. Le roi considère ensuite que le crédit de l'Angleterre, son propre crédit et celui de son gouvernement sont intéressés à maintenir le principe élevé d'après lequel la question belge a été traitée jusqu'à présent, et qui serait abandonné si leurs efforts étaient employés en faveur d'un candidat mis en avant sous leur influence. Même, Sa Majesté ne peut se défendre du soupçon que la France encouragera cette combinaison en vue de déprécier la loyauté de la Grande-Bretagne et d'affaiblir son influence [1]. »

Dans la conférence tenue en Foreign-Office, le 17 avril, le prince de Talleyrand déclara officiellement *d'ordre exprès du roi son maître* que la France adhérait au protocole du 20 janvier 1831; qu'elle approuvait entièrement les limites que cet acte assignait à la Belgique; qu'elle admettait la neutralité ainsi que l'inviolabilité du territoire belge; qu'elle ne reconnaîtrait de souverain de la Belgique qu'autant que ce souverain lui-même aurait pleinement accédé à toutes les conditions et clauses du pacte fondamental du 20 janvier 1831, et que, d'après ces principes, le gouvernement français

(1) *Correspondence*, t. I, pp. 210 et suiv.

considérait le grand-duché de Luxembourg comme absolument séparé de la Belgique, et comme devant rester sous la souveraineté et dans les relations que lui avait assignées le traité de 1815. « Cette déclaration, — disait le protocole (nº 21),—fut reçue par les plénipotentiaires des quatre cours avec une satisfaction unanime et sincère. » Un second protocole du 17 avril (nº 22) vint démontrer de nouveau la résolution inflexible des puissances de ne pas s'écarter des bases fondamentales qu'elles avaient déclarées *irrévocables*. Il établissait que la reconnaissance de l'indépendance de la Belgique était subordonnée à l'acceptation des conditions arrêtées, le 20 janvier, et que, si ces propositions n'étaient pas acceptées, toutes relations entre la Belgique et les cinq puissances devaient cesser, que lord Ponsonby quitterait Bruxelles aussitôt et que l'envoyé belge serait invité à quitter Paris.

Lorsque lord Ponsonby reçut les deux nouveaux protocoles, il fut atterré. Il écrivit très-confidentiellement à lord Grey qu'il redoutait au plus haut point les conséquences de ces inflexibles résolutions : elles pourraient renverser le ministère et rétablir au pouvoir le parti français naguère vaincu, les alliés de

Lafayette, les auxiliaires d'une guerre de propagande. « Je crains, disait-il, que tous les partis ne demandent maintenant la réunion à la France, et vous savez si Périer aura la force de résister à une pareille manifestation [1] »

M. Lebeau, ministre des affaires étrangères, montra une grande fermeté en ces conjonctures périlleuses. Pour neutraliser les efforts du parti français, il prit avec promptitude une résolution très-hardie : il chargea quatre membres du Congrès de se rendre à Londres, à l'effet de pressentir les intentions du prince de Saxe-Cobourg, pour le cas où l'assemblée nationale lui décernerait la couronne. Ces députés, depuis le 22 avril jusqu'au 8 mai, eurent plusieurs conférences avec lord Palmerston, lord Grey et le prince Léopold. Ils emportèrent la conviction que le prince serait fier et heureux de se trouver à la tête du peuple belge, si un arrangement définitif pouvait être conclu avec l'Europe.

Le 13 mai, lord Palmerston écrivait au vicomte Granville : « Léopold a bien raison, je crois, de ne pas accepter jusqu'à ce qu'il sache ce qu'on lui offre. S'il agissait autrement,

[1] Lord Ponsonby à lord Grey, Bruxelles, 19 avril 1831. Cette lettre est inédite.

il serait comme don Miguel, que personne ne reconnaît. En fait, les Belges lui offrent non pas un trône mais plutôt une querelle avec toute l'Europe, et une complète incertitude de la terminer jamais [1]. »

Le 8 mai, le général Belliard, accrédité près du régent de la Belgique, partit pour Paris afin d'éclairer son gouvernement sur l'état de l'opinion publique. Cinq jours après, le 13, lord Ponsonby partit également pour Londres, où il arriva dans la nuit du 15. Le surlendemain, lord Palmerston écrivit au vicomte Granville : « Lord Ponsonby rapporte que le Congrès va être informé des résultats de la mission accomplie à Londres par la députation belge. Si l'assemblée trouve que des difficultés insurmontables empêchent le prince Léopold d'accepter éventuellement la couronne, avant qu'un arrangement territorial soit intervenu, le désappointement qui résultera de cette nouvelle aura probablement deux résultats désastreux : le renouvellement des hostilités avec la Hollande et un changement de gouvernement à Bruxelles. Il dit que, en cas de reprise des hostilités, les Belges seront rejoints par un grand nombre de

[1] *The life of lord Palmerston,* t. II, p. 77.

volontaires étrangers et seront probablement commandés par des généraux étrangers; que les troupes hollandaises, si elles ne sont pas appuyées, ne pourront tenir tête à leurs ennemis, et que la conférence doit considérer les conséquences d'une intervention de troupes étrangères dans le conflit; qu'un des premiers actes d'hostilité sera une attaque contre la citadelle d'Anvers, et que, en ce cas, le général Chassé bombardera de nouveau la ville. La conférence, ayant donné sa plus sérieuse attention à ces importantes considérations, a décidé que lord Ponsonby repartira immédiatement, et, en réponse à ses communications verbales, il a reçu des instructions également verbales pour sa direction. Il doit faire comprendre aux Belges que, jusque maintenant, il n'y a pas eu de refus formel de la part du prince Léopold, attendu qu'il n'y a pas encore eu d'offre réelle de leur part. Les députés qui sont venus ici étaient seulement chargés de sonder les intentions du prince et n'étaient pas autorisés à faire des propositions. Il doit représenter que plusieurs des difficultés, qui, à présent, embarrassent le choix d'un souverain ou qui empêchent l'offre de la couronne d'être acceptée, pourront être aplanies; que la conférence,

désireuse de faire disparaître ces difficultés autant que cela dépend d'elle, veut ouvrir immédiatement des négociations avec le roi des Pays-Bas pour s'assurer s'il ne serait pas possible d'obtenir pour les Belges la possession du Luxembourg, moyennant une juste compensation. Enfin, lord Ponsonby doit rappeler aux Belges que s'ils violent les conditions attachées à leur indépendance, les puissances alliées seront forcées de défendre contre eux le territoire néerlandais [1]. »

Le même jour (17 mai) M. Lebeau s'adressait en ces termes à lord Ponsonby : « L'espérance fait en ce moment la police de la Belgique. C'est par l'espérance que le calme renaît, que nous avons pu, avec beaucoup d'efforts, contenir l'ardeur de l'armée et de la population d'Anvers. Les députés commencent à arriver pour la séance d'ouverture, toujours fixée à demain. J'ignore si M. Devaux, que j'attends ce soir, nous apportera de bonnes nouvelles. S'il en était autrement, je crains que le parti des exagérés ne nous donne bien du mal....... Je suis dans une position assez embarrassante; le parti français fait adroitement circuler le bruit de la non-

(1) *Papers relative to the affaires of Belgium*, p. 1, p. 155.



acceptation du prince, ou tout au moins d'hésitations puériles, aboutissant à une acceptation sous des conditions inadmissibles. Si je ne détruis pas ces mensonges, le Congrès est capable de demander la guerre immédiate. »

Sur la nouvelle que le retour de lord Ponsonby en Belgique était différé, M. Lebeau conçut les plus vives appréhensions. Le 21, il écrivit au commissaire de la conférence : « Je forme des vœux bien sincères pour que cette lettre ne vous trouve plus à Londres, où il paraît qu'on se plaît à jouer le sort de mon pays et celui de la paix générale. L'annonce de votre retour avait répandu partout l'espérance, et voilà qu'un nouveau délai, contraire aux promesses que Votre Seigneurie m'avait autorisé à faire, vient reveiller l'inquiétude des vrais Belges et relever la tête au parti démagogique. La guerre est son cri, parce qu'elle est sa dernière ressource; et comment puis-je le combattre lorsqu'il m'oppose mes promesses démenties par l'événement ?....... La prétention de tout régler à l'avance serait fort sage si nous n'étions pas au bout de notre patience et de notre *puissance*....... Encore quelques retards, et nous allons tomber dans l'anarchie. J'entends craquer l'édifice. Il ne faut rien moins que le

support vigoureux de l'élection pour l'empêcher de s'écrouler. Mais quel effet magique produirait l'élection ! Entre la veille et le lendemain, il y aurait dix années....... (1) »

Cependant, le 23, M. Lebeau put donner lecture au Congrès d'une note où le général Belliard annonçait officiellement que les propositions, remises par lord Ponsonby, avaient été accueillies par la conférence et que celle-ci allait ouvrir une négociation pour faire obtenir à la Belgique la cession du duché de Luxembourg, moyennant une indemnité.

En ces circonstances, la conduite du prince Léopold continua d'être digne et désintéressée. Il ne voulut rien faire pour hâter et assurer son élection. Le 22, dans une lettre à lord Palmerston, il exprimait énergiquement le désir qu'aucune promesse de sa part ne fût faite par lord Ponsonby aux Belges. En l'absence d'une réponse décisive du roi de Hollande en ce qui concernait le Luxembourg, il ne pouvait, disait-il, remuer d'un pouce de la position qu'il avait prise dès le commencement (2).

(1) Cette lettre est inédite, de même que celle du 17 mai.

(2) Voici le texte inédit de cette lettre :

« Marlborough-House, 22 may 1831.

« My dear Palmerston, Anxious as I am and must be

Lord Ponsonby arriva à Bruxelles le 26 mai et, le surlendemain, M. Lebeau communiqua au Congrès la lettre célèbre où le commissaire de la conférence, avec une âpre franchise, donnait les conseils les plus sages et mettait les patriotes en garde contre des excitations qui pourraient amener jusqu'à l'extinction du nom belge.

Le 4 juin, le prince Léopold était élu roi.

Le surlendemain, lord Grey mandait à sir H. Taylor : « ... Je joins une lettre reçue pendant la dernière nuit de lord Ponsonby. Elle a été apportée par un M. White... Ce gentleman réside depuis quelque temps en Belgique et semble bien connaître le pays. Il confirme, de la manière la plus complète, tout ce que lord Ponsonby a dit, et appuie beaucoup l'opinion que nous n'avons plus d'autre alternative que d'acquiescer à l'élection du prince Léopold ou de voir la Belgique immédiatement réunie à la France. Je n'ai pas besoin de vous signaler

that in the present state of affairs no promise whatever be made *on my part* by lord Ponsonby to the Belgians, I shall beg you to communicate the résumé of our conversation of to day to L[d] Grey. Without a *decisive* answer from the king of Holland with regard to Luxemburg I can not stir an inch from the position I have taken up the first moment. I remain ever, etc. »

toutes les difficultés qui naîtront de l'une ou de l'autre de ces alternatives. M. White ajoute que les provinces rhénanes, qui appartiennent à la Prusse, sont tout à fait mûres pour une révolte si le drapeau tricolore se montre en Belgique [1]. » La réponse de Guillaume IV fut assez laconique. Sir H. Taylor écrivit à lord Grey, le lendemain : « Le roi partage les sentiments de Votre Seigneurie sur les difficultés qui s'attachent à la question belge [2]. »

Ces difficultés étaient grandes, en effet, et presque inextricables.

Le prince Léopold ne pouvait accepter la couronne que moyennant un arrangement avec l'Europe sur la question territoriale. D'autre part, les Belges refusaient d'adhérer aux bases de séparation arrêtées par la conférence. On essaya de transiger. De nouvelles négociations furent ouvertes à Londres et aboutirent au traité des dix-huit articles, que le Congrès adopta le 9 juillet.

Pendant les derniers débats de cette assemblée, lord Palmerston écrivait au vicomte Granville (3 juillet) : « Il résulte des rapports

(1) *Correspondence of the late earl Grey,* etc. t. Ier, p. 288.
(2) *Ibid.*, t. Ier, p. 295.

venus de Bruxelles que les républicains français et belges veulent faire un grand effort pour empêcher l'acceptation de nos propositions; mais les mieux informés pensent qu'ils ne réussiront pas. On dit que l'armée, la garde civique et la majorité du peuple sont pour Léopold et la paix. Mais aucun effort ne doit être épargné pour procurer un résultat favorable. On soupçonne en Belgique Soult et Pelet [1] de former un contre-complot; et j'ai vu aujourd'hui une lettre de Bruxelles contenant ce qui suit : « Le général Pelet écrit à un ami à Lille : que si les amis belges de la France veulent faire un pas en avant, celle-ci fera trois pas, baïonnette au fusil. Pelet, ayant été prié de changer la garnison de Lille, répondit que c'était impossible, parce que cela *pourra gâter les affaires de nos frères belges qui bientôt demanderont nos secours.* — Je crois que vous feriez bien de communiquer confidentiellement ceci à Casimir Périer, qui mieux que personne pourra apprécier le degré de véracité de ces informations [1]. »

(1) Le général Pelet, mort sénateur de l'empire français, le 20 décembre 1858.

(2) *The life of lord Palmertson*, t. II, p. 89.

Le dénoûment approchait. Le 17 juillet, par une missive datée du château de Windsor, Guillaume IV renvoyait à lord Grey la lettre dans laquelle le prince Léopold indiquait l'emploi qu'il se proposait d'assigner à la dotation qui lui avait été accordée par un acte du Parlement, lors de son mariage avec la princesse Charlotte. Le roi était d'accord avec lord Grey pour trouver ces dispositions libérales et justes; elles augmenteraient encore, selon lui, la considération du prince Léopold, car on y verrait une nouvelle preuve de sa constante sollicitude envers la duchesse de Kent, à qui il laissait la libre disposition de Claremont. Lord Grey était autorisé à communiquer, comme il en avait le dessein, ces déterminations du prince Léopold à la Chambre des lords; mais le roi exprimait le désir qu'elles fussent accompagnées d'une réserve formelle, à savoir que Son Altesse Royale rentrerait en jouissance de la dotation tout entière dans le cas où il serait dépossédé de la souveraineté précaire qu'il avait acceptée. Guillaume IV espérait d'apprendre de lord Grey que le prince Léopold avait également résigné le commandement (*colonelcy*) du 5e régiment des dragons-gardes, dont il ne pouvait convenablement retenir les émoluments dans

sa nouvelle position, bien, ajoutait la lettre royale, qu'il n'y ait aucun inconvenient à ce qu'il conserve le rang nominal de feld-maréchal dans l'armée britannique [1]. Lord Grey, dans un billet du 18, approuve pleinement les vues sages et prévoyantes de Guillaume IV concernant le rétablissement éventuel du prince Léopold dans la jouissance de sa dotation. Il ne s'était rien passé, ajoutait-il, entre le prince et lui au sujet du régiment dont le premier avait le commandement; mais il devait inférer d'une expression employée par le prince dans son dernier entretien avec lui qu'il ne pourrait, comme souverain d'un autre pays, de tirer de l'Angleterre une portion quelconque de son revenu. En effet, le 19, le roi manda à lord Grey que lord Hill venait de lui communiquer ce qui lui avait été déclaré par le colonel Cust, aide de camp du prince Léopold, au sujet du régiment des dragons-gardes. Le prince avait formellement l'intention de renoncer à ce régiment et de le laisser entièrement à la disposition du roi [2].

M. Lebeau sut rendre hautement justice à la

[1] *Correspondence*, etc., t. Ier, p. 309.
[2] *Ibid.*, etc., t. Ier, pp. 309 et suivante.

loyauté et à la fermeté de lord Ponsonby. Le jour même où le Congrès national votait l'acceptation des dix-huit articles, le 9 juillet, le ministre belge écrivait à l'éminent diplomate : « Je suis heureux de vous dire que je ne séparerai jamais la pensée de notre indépendance des efforts aussi nobles qu'efficaces que vous avez employés pour amener ces heureux résultats. »

Assurément, cet hommage était mérité. Et pourtant ce ne fut point lord Ponsonby, ce ne fut point l'Angleterre qui fit roi des Belges le prince Léopold de Saxe-Cobourg. Lord Granville avait raison lorsque, parlant du premier souverain de la Belgique indépendante, il déclarait nettement à Sébastiani que Léopold ne devrait pas être considéré spécialement comme un candidat anglais. Palmerston l'approuva à tous égards et lui écrivit, le 22 juillet [1] : « Le gouvernement français, pendant des mois, nous blâma parce que nos vœux étaient pour le prince d'Orange, et ce fut lui qui mit en avant le prince Léopold, si cette idée ne prit pas naissance en Belgique même. Quoi qu'il en soit, il est incontestable que le gouvernement fran-

[1] *The life of lord Palmerston*, t. II, p. 91.

çais le mit en avant parce qu'il pensait que c'était le meilleur obstacle à une restauration des Nassau, et il ne peut alléguer avec vérité que Léopold soit la créature de l'Angleterre. »

Léopold était la créature des Belges. Un contemporain de la révolution, un patriote, un catholique écrivait en 1832 : « La royauté belge peut marcher la tête haute et produire ses titres au respect des peuples. Elle est l'ouvrage de la nation, et comme telle elle possède cette légitimité de premier ordre qui l'emporte même sur celle de la gloire. »

IV

L'INTERVENTION FRANÇAISE EN 1831.

Le 5 août, lord Grey transmit au roi Guillaume IV les documents constatant la brusque reprise des hostilités par les Hollandais et la lettre du roi des Belges réclamant l'intervention de l'Angleterre [1]. Guillaume IV fit connaître le même jour au premier ministre les réflexions que cette communication lui suggérait. « Sa Majesté doit répéter au comte Grey ce qu'elle a déjà exprimé à lord Palmerston, à savoir que depuis si longtemps elle a été frappée du caractère obstiné du roi des Pays-Bas et de la mau-

[1] *Voir* l'ouvrage consacré à *Sylvain Van de Weyer, ancien ministre plénipotentiaire de Belgique à Londres,* etc., t. Ier, p. 167.

vaise grâce avec laquelle il recule lorsqu'il découvre que l'obstination ne peut le servir plus longtemps, qu'elle n'a pas été étonnée de sa dernière et étrange résolution, quoique celle-ci, malgré de déplorables illusions, puisse avoir pour résultat d'amener sa ruine et celle de la Hollande. »

La lettre royale indiquait ensuite la conduite tenue par chacune des puissances dont les représentants avaient pris part aux négociations de Londres. Ni la Prusse ni la Russie ni même l'Autriche n'avaient sanctionné cordialement la participation de leurs représentants à quelques-uns des protocoles, et, de son côté, le gouvernement français, dans plus d'une occasion, avait également manifesté de la répugnance à se soumettre aux dispositions arrêtées. Cette divergence de vues avait pu, selon Guillaume IV, donner au gouvernement hollandais l'espoir que toutes les puissances, unies dans les négociations, ne resteraient plus unies lorsqu'il s'agirait de faire exécuter les décisions prises, en tant qu'elles affecteraient le roi des Pays-Bas. D'un autre côté, le discours du roi des Belges (1) était bien fait pour augmenter encore

(1) Le discours prononcé le 21 juillet 1831 par Léopold Ier, ors de son *inauguration*.

l'irritation; il était impossible du reste de ne point regretter que ce souverain eût été assez mal conseillé pour introduire dans ce discours des expressions qui n'étaient rien moins que conciliantes et dont le paragraphe relatif au Luxembourg était positivement hostile. « Mais que ces remarques soient fondées ou non, poursuivait Guillaume IV, que les puissances soient disposées à agir loyalement ou à confirmer les soupçons que quelques-uns de leurs procédés ont fait naître, la Grande-Bretagne ne doit prendre conseil que de son énergie et de sa magnanimité; elle doit agir avec une résolution, une promptitude et une vigueur telles qu'elle gardera cet ascendant moral et politique auquel a été dû le maintien de la paix depuis la dernière révolution française. » Le roi approuvait donc l'ordre donné à sir Edward Codrington de se rendre avec sa flotte dans les *Downs* et voulait que ce premier acte fût suivi d'une déclaration par laquelle il serait notifié à la Hollande que, si elle persistait à entreprendre la guerre, elle devait s'attendre à de sérieuses représailles de la part de l'Angleterre. « Le roi croyait que cette résolution clairement manifestée paralyserait les dispositions belliqueuses du roi des Pays-Bas et engagerait la Russie, la Prusse

et l'Autriche à réfléchir avant de les encourager encore, directement ou indirectement, ces puissances devant naturellement appréhender que leur refus de coopérer avec l'Angleterre n'amène l'union de l'Angleterre et de la France contre toute coalition formée pour soutenir la Hollande dans son opposition violente aux mesures auxquelles les trois puissances du Nord avaient elles-mêmes participé (1). »

Après avoir reçu cette lettre, lord Grey manda au roi que c'était pour lui un sujet de la plus vive satisfaction de trouver ses opinions confirmées et sanctionnées par les vues éclairées du souverain. Il était heureux de pouvoir ajouter que, à la suite des entrevues qu'il avait eues ce jour même avec M. Van de Weyer et avec M. Falck, il nourrissait l'espoir, si les hostilités n'avaient pas été poussées trop loin, qu'un arrangement pourrait encore être effectué entre les parties contendantes (2). Cet espoir fut déçu, et une armée française, sous le commandement du maréchal Gérard, entra en Belgique pour empêcher la restauration de la maison de

(1) *Correspondence of the late earl Grey*, etc., t. Ier, pp. 316-319.

(2) Le comte Grey au roi, 5 août 1831.

Nassau. C'est ce qu'avait toujours appréhendé lord Palmerston.

En apprenant la brusque invasion du prince d'Orange, Palmerston avait immédiatement porté ses soupçons vers Paris. Le 5 août, il écrivait à lord Granville : « Bagot (1) a toujours pensé qu'il y avait quelque intelligence secrète entre la France et le gouvernement hollandais. Vous vous rappelez que Talleyrand me proposa, il y a quelque temps, de pousser les Hollandais à rompre l'armistice, pour crier ensuite haro contre eux, couvrir la Belgique de troupes et agir à notre guise. Est-ce que ceci serait le premier pas dans la réalisation de ce complot (2)? » Le 12, lord Grey informe sir H. Taylor qu'il résulte d'une communication officielle adressée par MM. Falck et de Zuylen à lord Palmerston que des ordres ont été transmis au prince d'Orange pour qu'il rentre dans les frontières des Pays-Bas. En conséquence, le cabinet de Saint-James avait résolu que sir Edward Codrington retournerait immédiatement avec la flotte à Portsmouth. « Cet ordre, ajoutait lord Grey,

(1) Ambassadeur d'Angleterre à la Haye.

(2) Lord Palmerston au vicomte Granville, 5 août 1831. *The life of lord Palmerston,* t. II, p. 97.

renforcera notre droit de réclamer l'évacuation immédiate de la Belgique par les Français ([1]). » De son côté, lord Palmerston, en présence des dispositions impérieuses de la Chambre des communes, invitait lord Granville à réclamer fermement du gouvernement de Louis-Philippe l'exécution de ses engagements, le départ des Hollandais enlevant tout prétexte à l'occupation de la Belgique par des troupes françaises. « Les ministres français, écrivait lord Palmerston, nous disent perpétuellement que certaines choses doivent être faites ou ne pas être faites pour satisfaire l'opinion publique en France. Mais ignorent-ils qu'il y a un sentiment public en Angleterre comme en France? Et, quoique moins disposé ici à s'enflammer pour des objets de peu d'importance, il s'attache vivement à certaines questions (la Belgique est du nombre), et, une fois soulevé, ne s'apaise point aisément ([2]). » Le lendemain, le prince de Talleyrand, avec un cynisme incomparable, proposait au baron Bülow, ambassadeur de Prusse, le

([1]) *Correspondence of the late earl Grey,* t. Ier, p. 327.

([2]) Lord Palmerston au vicomte Granville, de la Chambre des communes, 11 août 1831. *The life of lord Palmerston,* t. II, pp. 98 et suiv.

partage de la Belgique. Éclairé par Bülow lui-même sur les arrière-pensées de Talleyrand, Palmerston devient plus pressant, plus impérieux. Le 13, il écrit à Granville : « Le gouvernement français veut-il rappeler ses troupes aussitôt que les Hollandais auront évacué la Belgique?... C'est une question *de paix ou de guerre.* »

Lord Grey était plus calme. Et cependant il partageait les défiances de lord Palmerston, tout en sachant, par les rapports de lord Granville, que les dispositions du roi des Français étaient favorables à la paix. « Si confiant, disait-il, que je puisse être moi-même dans les apparences, je ne crois pas qu'il soit moins nécessaire d'insister pour l'évacuation de la Belgique aussitôt que l'armée hollandaise aura elle-même abandonné ce pays [1]. » Le secrétaire de Guillaume IV fait savoir bientôt au premier ministre que le roi est entièrement d'accord avec lui sur la nécessité d'insister pour l'évacuation de la Belgique par l'armée française, afin d'enlever tout prétexte à des mesures qui pourraient produire une guerre générale et

(1) Lord Grey à sir H. Taylor. *Correspondence,* etc., t. Ier, p. 330.

aussi afin de donner satisfaction aux sentiments qui prédominaient en Angleterre. « Il importe, disait la lettre dictée par Guillaume IV, que l'Europe soit convaincue que la France ne veut point se soustraire aux engagements contractés envers la Grande-Bretagne ou dans lesquels les deux pays sont parties *principales*. En de telles circonstances, le roi est très-désireux que le langage à tenir par les représentants de l'Angleterre soit très-ferme, sans être toutefois menaçant ou irritant [1]. » Enfin, le 18, lord Grey, en transmettant à Guillaume IV deux lettres qu'il avait reçues le matin du roi des Belges, rendit compte de la résolution prise en conseil. « Il avait décidé de charger lord Granville de représenter au gouvernement français, d'une manière amicale, mais en termes décisifs, la nécessité de l'évacuation de la Belgique par l'armée du maréchal Gérard, en conformité des assurances positives données par ledit gouvernement. »

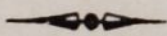
La veille, dans une lettre particulière à Granville, lord Palmerston avait dit le dernier mot de cet épisode : « Les Français doivent évacuer la Belgique, ou nous avons une guerre générale,

(1) Sir H. Taylor au comte Grey, 15 août 1831. *Correspondence*, etc., t. Ier, p. 332.

et cela dans un nombre déterminé de jours [1]. »

Les Français évacuèrent la Belgique.

(1) Palmerston à Granville, 13 août. *The life of lord Palmerston,* t. II, p. 109.



V

LES FORTERESSES BELGES.

En ouvrant les Chambres françaises, le 23 juillet 1831, le roi Louis-Philippe avait prononcé les paroles suivantes, qui non-seulement blessèrent les Belges, mais excitèrent aussi une vive irritation en Allemagne et en Angleterre : « Les places élevées pour menacer la France, et non pour protéger la Belgique, seront démolies. » Lord Palmerston écrivit à lord Granville que le discours du roi des Français, plein de jactance et d'arrogance, devait offenser l'Europe entière [1]. Le duc de Wellington, à la Chambre

[1] *The life of lord Palmerston,* t. II, p. 92.

des lords, et sir Robert Peel, à la Chambre des communes, protestèrent avec énergie contre le droit que le gouvernement français prétendait s'attribuer sur les forteresses élevées, après 1815, par les puissances qui avaient vaincu Napoléon.

Le 26 août, lord Grey informe sir H. Taylor qu'il a eu une entrevue avec le duc de Wellington au sujet des forteresses et que ce dernier lui avait laissé une note où il exprimait l'opinion de leur nécessité pour la défense de la Belgique ; le vainqueur de Waterloo persistait dans les vues qu'il avait émises en 1815 pour la sécurité de ce pays. « Le roi, répondit sir H. Taylor, ne contesterait point la valeur d'une pareille barrière contre la France, si ces forteresses se trouvaient dans les mains d'une puissance qui pourrait y placer des garnisons suffisantes et garantir leur sécurité contre un *coup de main*, ou jusqu'à ce que des alliés, ou ceux qui étaient intéressés à la préservation d'une pareille barrière, pussent venir au secours du pays dans lequel ces forteresses étaient érigées. Mais tel n'était point le cas, même lorsque la Hollande et la Belgique étaient unies, et, à moins que des arrangements n'eussent été pris pour la solde permanente et le maintien de garnisons suffisantes, il fallait prévoir que le plus grand nombre de ces forteresses tomberait

entre les mains de la France dans la première semaine du renouvellement des hostilités. Cette hypothèse était encore plus à craindre depuis que les forces applicables au maintien de cette prétendue barrière étaient fort diminuées. Dans de telles circonstances, les forteresses resteraient debout pour le bénéfice de la France, qui pourrait les occuper lorsqu'elle voudrait..... Sa Majesté regrette aussi que la plupart aient été restaurées ou reconstruites et qu'une partie des sommes consacrées à cet objet n'ait pas été appliquée plutôt au payement et au maintien des garnisons pour un plus petit nombre [1]. » Ce jugement de Guillaume IV devait faire naître des réflexions sérieuses sur la fragilité de la barrière érigée en 1815 contre la France.

Mais qu'avait voulu Louis-Philippe en employant, le 23 juillet, un langage si hautain? Ménager les susceptibilités du parti belliqueux, qui possédait encore un grand ascendant, et dissimuler l'échec infligé à la diplomatie française par le protocole du 17 avril. Ce jour-là, les plénipotentiaires d'Autriche, de la Grande-Bretagne, de Prusse et de Russie avaient arrêté

[1] *Correspondence of the late earl Grey,* etc., t. I[er], pp. 338 et 344.

« qu'à l'époque où il existerait en Belgique un gouvernement reconnu par les puissances qui prenaient part à la conférence de Londres, il serait entamé entre les quatre cours et ce gouvernement une négociation à l'effet de déterminer celles des forteresses qui devraient être démolies. » Le prince de Talleyrand n'avait pas été admis à signer ce protocole, et il ne lui fut officiellement communiqué que le 14 juillet 1831. Or Casimir Périer, voulant réduire l'opposition au silence, feignit de voir dans le protocole du 17 avril un acte de déférence pour la France, même un éclatant triomphe, et il mit dans la bouche du roi des Français les imprudentes paroles qui excitèrent les défiances de l'Europe.

Le roi des Belges servit de médiateur. En ouvrant, le 8 septembre, la première session des Chambres, il s'exprima en ces termes : « La neutralité de la Belgique, garantie par les cinq puissances, a fait concevoir la possibilité d'apporter des modifications à notre système défensif. Cette possibilité, admise en principe par les puissances qui ont pris part à l'érection des forteresse en 1815, sera, je n'en doute point, reconnue par la nation. Des négociations auront lieu pour régler l'exécution des mesures qui se rattachent à la démolition de quelques-unes de ces places.

Heureuse de pouvoir resserrer encore les liens qui unissent les deux peuples, la Belgique donnera dans cette occasion une preuve de sa reconnaissance envers la France, l'Europe un gage éclatant de sa juste confiance dans la loyauté du roi des Français. » Une importante déclaration servait de commentaire à ce langage prudent et habile. Le marquis de La Tour-Maubourg, chargé d'une mission spéciale à Bruxelles, reçut du ministre des affaires étrangères une note portant que le roi des Belges, conformément au principe posé dans le protocole du 17 avril, consentait et s'occupait à prendre, de concert avec les puissances, aux frais desquelles les forteresses avaient été en grande partie construites, des mesures pour la prompte démolition des places de Charleroi, de Mons, de Tournai, d'Ath et de Menin [1]. Le duc de Wellington, appuyé par les représentants de la Prusse et de l'Autriche, protestait contre le démantèlement de Mons et de Tournai. De son côté, lord Grey inclinait pour une transaction

[1] Le général Goblet fut, comme on sait, envoyé à Londres en qualité de plénipotentiaire auprès des quatre puissances signataires du protocole du 17 avril. Lord Palmerston disait de lui : « He is an intelligent and well conditioned man, and understands his business. »

qui aurait consisté dans la démolition de Mons et dans la conservation d'Ath et de Tournai. — Pour conserver la paix de l'Europe, faisons, disait-il, toutes les concessions possibles, pourvu que, dans leur substance ou dans leur forme, elles ne soient point dérogatoires à notre honneur national (1).

Après des négociations laborieuses et parfois pénibles, une convention fut signée le 14 décembre 1831, par le plénipotentiaire belge et par les représentants de l'Angleterre, de l'Autriche, de la Prusse et de la Russie. Elle ordonnait la démolition des places de Menin, d'Ath, de Mons, de Philippeville et de Marienbourg, obligeait le roi des Belges à maintenir en bon état les autres forteresses construites depuis 1815, et stipulait que les ratifications seraient échangées dans le terme de deux mois.

Le roi d'Angleterre exprima l'opinion de ne pas insister pour la démolition de Philippeville et de Marienbourg afin de ne point blesser trop vivement la France, que cette démolition contrariait, et de ne pas exposer la paix. Mais cette fois lord Grey fut inflexible. — S'il ne s'agissait que de ces forteresses, répondit-il au roi, ce ne

(1) *Correspondence*, etc., t. Ier, p. 344.

serait pas matière à sérieuse contestation ; mais il faut prendre en considération toute la conduite de la France en cette négociation, son arrière-pensée de rentrer ultérieurement en possession de Philippeville et de Marienbourg, sa protestation contre l'intervention des quatre cours, etc. C'est pourquoi le conseil est d'avis de ratifier le traité (1).

Le cabinet français, irrité, voulut rendre responsable de l'échec qu'il avait subi le roi Léopold seul, et il l'accusa de duplicité. Indigné, lord Palmerston écrivit à sir Robert Adair, ministre d'Angleterre à Bruxelles : « Léopold s'est conduit admirablement dans la question des forteresses, et je ne pense pas que la cour de France l'aimera moins pour le caractère qu'il a déployé (2). » Le roi Léopold écrivit lui-même à lord Palmerston (2 janvier 1832) : « Je suis heureux de vous adresser mes plus vifs remercîments pour l'honnête et vigoureuse politique que vous avez adoptée dans l'état si compliqué des affaires de l'Europe. L'affaire des forteresses

(1) Le roi au comte Grey, 26 décembre, et le comte Grey au roi, 27 décembre 1831. *Correspondence,* etc., t. II, pp. 63 et 66.

(2) Cette lettre, datée du 30 décembre 1831, est inédite.

a été terminée d'une manière satisfaisante. Ç'a été pour moi un grand ennui parce que la France croit que j'ai présenté le traité dans sa présente teneur, et que je suis coupable de la plus insigne mauvaise foi pour l'avoir gardé profondément secret. La seule accusation que je ne puisse supporter est celle de déloyauté, car rien n'est plus antipathique à ma nature (1). »

Quatre jours avant que M. Vande Weyer échangeât avec les plénipotentiaires d'Autriche, de la Grande-Bretagne, de Prusse et de Russie les ratifications de la convention du 14 décembre, le roi Guillaume IV, dans une longue lettre à lord Grey, dépeignait la politique française dans ses rapports avec la Belgique. Le roi remarquait que son premier ministre, tout en ayant les mêmes vues sur les intérêts de l'Angleterre, ne poussait pas aussi loin que lui la méfiance à l'égard de la France, sous quelque gouvernement que ce pays fût placé. Ce pouvait être un préjugé enraciné, mais le roi ne pouvait renoncer à la conviction que le gouvernement

(1) *The life of lord Palmerston*, t. II, p. 134. L'éminent auteur de ce livre disculpe entièrement le roi Léopold et démontre que le gouvernement français avait été averti par le cabinet de Bruxelles.

français cachait une arrière-pensée. « Sa Majesté, écrivait sir H. Taylor, sent profondément les bienfaits de la paix et la nécessité de la maintenir ; et elle est en conséquence tout à fait disposée à encourager et à bien accueillir toute ouverture et toute déclaration qui aurait pour effet de conserver ce pays dans de bons rapports avec la France; mais elle n'ajoute aucune créance à leur sincérité : elle estime que cette politique amicale ne durera que jusqu'à ce que la France cesse d'appréhender qu'une autre conduite susciterait contre elle une coalition de l'Angleterre avec les puissances du Nord. Sa Majesté est convaincue que les Français n'ont, dans aucun temps, renoncé au projet de reprendre possession de la Belgique et de reporter leur frontière jusqu'au Rhin, qu'ils ont toujours ce but en vue, et qu'ils patientent seulement parce que l'union contre leurs ambitieuses visées est de date encore trop récente et prouverait qu'elle est encore trop puissante. C'est pourquoi ils s'efforcent de réussir en troublant l'ordre des choses qui existe dans d'autres États et en excitant la jalousie et la défiance parmi ceux qui se sont unis contre eux [1]... » En exprimant ces

(1) Sir H. Taylor au comte Grey, 1er mai 1832. *Corres-*

convictions, le roi n'avait garde, ajoutait sir H. Taylor, de favoriser ou de désirer les mesures arbitraires d'une *Sainte-Alliance;* il y était aussi opposé qu'à ce qu'il supposait le système français. Par sa position, sa puissance et son influence, par le caractère de ses institutions et de sa constitution, l'Angleterre devait agir comme *moderator* et tenir la balance entre les principes et les systèmes qui se trouvaient en lutte.

C'était là une noble et loyale politique.

pondence of the late earl Grey, etc., t. II, pp. 385 et suiv.

Le rôle du prince de Talleyrand avait été de nature à augmenter considérablement les soupçons et les défiances du gouvernement anglais. Après avoir proposé le partage de la Belgique, il cherchait maintenant à empêcher le mariage du roi Léopold avec la princesse Louise d'Orléans. Il le déconseillait au roi Louis-Philippe comme créant une barrière, dans l'avenir, à toute absorption. Le baron de Stockmar, cet observateur si pénétrant, disait justement du prince de Talleyrand : L'avenir de la Belgique n'est sûrement pas ce qui lui tient le plus à cœur.

VI

SIÉGE DE LA CITADELLE D'ANVERS. — CONDUITE DE LA PRUSSE.

Par la convention conclue à Londres, le 22 octobre 1832, entre les plénipotentiaires de la France et de la Grande-Bretagne (le prince de Talleyrand et lord Palmerston), il avait été résolu que, sur l'invitation du roi des Belges, les deux puissances procéderaient à l'exécution du traité du 15 novembre 1831, conformément à leurs engagements; que l'évacuation territoriale formerait un commencement d'exécution; que les gouvernements de Hollande et de Belgique seraient requis d'opérer réciproquement cette évacuation pour le 12 novembre; que la force serait employée contre celui de ces gouver-

nements qui n'aurait pas donné son consentement pour le 2 novembre; que notamment, en cas de refus de la Hollande, l'embargo serait mis sur les vaisseaux hollandais, et que, le 15 novembre, une armée entrerait en Belgique pour faire le siége de la citadelle d'Anvers.

Le 23, M. Van de Weyer adressait de Londres la lettre suivante au général Goblet, ministre des affaires étrangères :

« J'apprends que l'idée émise par le cabinet français de faire participer la Prusse aux mesures coercitives, en lui proposant d'occuper Venloo, a été en quelque sorte approuvée à Berlin, et quoique M. Ancillon se soit fort récrié d'abord, il paraît que le roi lui a fait changer d'avis. C'est là du moins ce que mande, dit-on, lord Minto. Rien de plus changeant, vous le savez, que les résolutions de M. Ancillon. Je n'ai pas voulu cependant vous laisser ignorer cette circonstance. Sir Robert Adair pourra vous donner plus de détails [1]. »

Le 30 octobre, le lendemain du jour où la Belgique avait été sommée d'évacuer le territoire

[1] On trouvera dans l'Appendice le texte inédit d'une lettre adressée, le 24 octobre, par lord Minto à sir Robert Adair, et d'une autre lettre de lord Palmerston au même, en date du 27.

attribué à la Hollande, les plénipotentiaires de l'Angleterre et de la France à Londres proposèrent formellement au cabinet de Berlin de faire occuper provisoirement par ses troupes les territoires, places et lieux dans le Limbourg et dans le grand-duché de Luxembourg, qui, d'après les termes du traité du 15 novembre 1831, devaient appartenir au roi des Pays-Bas, grand-duc du Luxembourg. Cette occupation cesserait lorsque le roi des Pays-Bas aurait accepté et pris l'engagement de remplir les conditions attachées à la possession desdits territoires, places et lieux par le traité du 15 novembre.

La Prusse refusa parce que, selon les termes d'une note ultérieure du cabinet de Berlin, l'occupation dans les formes proposées ne paraissait pas conforme à l'attitude prise par ce cabinet. Le gouvernement prussien, au lieu d'occuper Venloo, plaça un corps d'observation entre le Rhin et la Meuse. Le 7e corps d'armée, qui jusqu'alors avait stationné en Westphalie, reçut l'ordre de passer le Rhin et de prendre position entre Aix-la-Chapelle et Gueldre, afin de couvrir les frontières du côté de la Belgique et de la Hollande sur la rive droite de la Meuse, et le 8e corps, établi sur le Rhin, était appelé à servir de corps de réserve à ces forces.

APPENDICE.

APPENDICE.

Protocol of conference with the Greek deputies,
MM. Orlando, Spaniolacki and Luriottis.

Sept. 29th 1825.

. . . .

The Greek deputies added that as M. Canning had been so open and candid in his explanations to them, perhaps he would allow them to ask what would be the effect on the British government, if the Greek nation were, in their approaching assemblies to choose of their own accord prince Leopold of Saxe-Coburg as their king, and to make an offer directly to him, and not through the intervention of the British government.

M. Canning answered that in that case also the question would in all probability come back to that which he had already answered.

Connected as prince Leopold was with the royal family of England, and possessing, as His Royal Highness did, a large stake in this country, he would, even if disposed to accept the trust, doubtless not do so without previously obtaining the consent of the king of England. The asking of that consent would necessarily draw from the British government the same refusal which they were now obliged to give to the proposal about to be made to them.

The Greek deputies replied that the connection between the prince Leopold and the royal family of Great Britain being in fact slight, they had hoped that His Royal Highness might not feel himself strictly bound by it, and in offering to him the supreme power of Greece the Greeks might be considered as tendering it to a German prince.

M. Canning replied that it was of course open to prince Leopold to take whatever course His Royal Highness might choose, were the offer made to him, but that in as far as His Royal Highness would be swayed by his position in England, and M. Canning (speaking merely his own individual opinion upon a question which took him entirely unprepared) believed the prince Leopold would be swayed by it, His Royal Highness's decision would be in the negative..... (*Despatches, correspondence and memoranda of field marshal Arthur duke of Wellington,* edited by his son, the duke of Wellington (Londres, 1867), supplément, t. II, p. 507 et suiv.)

Lord Minto, ambassadeur d'Angleterre à Berlin, à sir Robert Adair.

Berlin, 24 octobre 1832.

My dear sir Robert,

I have the satisfaction of informing you that the king of Prussia has consented to the proposal lately made to him from France for the occupation of Venloo and the dutch territory in Limburg by Prussian troops simultareously with *the reduction* of Antwerp by France and England.

It is intended that this proposal should be made to the conference of London, and that the measure should proceed from its authority.

No answer has yet been received here from Vienna to the communications upon this subject; but I see no reason to apprehend a dissent in that quarter, and the proposal supported in conference by the plenipotentiaries of France, England and Prussia cannot fail of being acceeded to by those of Prussia and Austria who on a late occasion signified their readiness to abide by the decision of their court.

It is not to be understood that Prussia approves of or makes hersef any party to the employement of force against Antwerp. But England and France having announced their determination to proceed to the execution of the treaty they had signed with Belgium, Prussia is willing that the conference, starting from that fixed point, should as a measure of precaution assign to her in deposit from Holland those portions of the Dutch territory now occupied by Belgium.

This decision which will have the effect of presenting the five powers cooperating in concert in the *execution* of the treaty appears to me of such importance as to have induced me to forward it to you by estafette.

I need only add that we have taken care it shall be understood here that there is nothing in this arrangement that affords any measure from delay in the operation which France and England may have contemplated.

Be.ieve me, etc., etc.

MINTO.

Lord Palmerston à sir Robert Adair.

Foreign-Office, 27 oct. 1832.

My dear sir Robert,

Tell Leopold and Goblet that though we call upon them to enter into an engagement by the 2° to evacuate Venloo, etc., by the 12th yet, that if the king of the Netherlands refuses to enter into a corresponding engagement we shall not expect Leopold to fulfil this by the 12th but shall on the contrary inform him that we do not wish to evacuate so soon.

If the Prussians fall into our plan and undertake to occupy Venloo and Dutch Limburg then it will be desirable that they should enter those places at the same time that the French put the Belgians into possession of Antwerp; but, in that case perhaps the Prussians ought to keep Venloo till the dutch finally agree to a definitive treaty, but all this can be settled by and by. If the Dutch refuse, as we expect them to do, we shall know their refusal on the 4 and the embargo will probably be declared on the 5th. The Dutch will most likely retalicate by embargoing and detaining our ships, and it may be prudent that you should send confidentially to our consul at Antwerp, to desire him to inform British captains there, that after the 2 and 3 of nov. they may not find it safe to pass through the Dutch waters, so that if they stay beyond that time they may have to remain longer in the Scheldt. He may, if he has the means of doing so, also give an hint to any British ship that may be laying at Flushing. — Do not let the convention out of your hands though you will of course show it to Leopold and Goblet as I dont wish it to

be made public through our means. I was much obliged to you for sending sir J. Smiths to me, he is a very intelligent officer and gave me some interesting information about Antwerp. — The Prussian declaration, which I have just received, is as moderately worded, as could have been expected, and we always knew that it would come, whenever we might resolve upon coercive measures; it may as well known because it might perhaps tend to give false hopes to the Dutch, though Antwerp citadel will, I trust, be taken, before a Russian order could even reach Poland.

My dear sir Robert, yours sincerely,

PALMERSTON.

SUPPLÉMENT.

I

LES PREMIÈRES ANNÉES.

Parlant aux lords d'Angleterre, le 26 janvier 1832, le duc de Wellington disait du premier roi des Belges : « Ses talents et son caractère l'appellent à devenir un souverain distingué. » Cette prophétie devait s'accomplir et au delà.

Léopold Ier sut éviter habilement et courageusement des écueils nombreux et toujours menaçants. Déjouant les manœuvres perfides du prince de Talleyrand et de ses disciples, il s'allia à la maison de France et prévint un danger manifeste; triomphant des préventions et de l'hostilité des cours du Nord, il fut reconnu par l'Europe entière et obtint, par l'intervention

des puissances garantes de l'indépendance belge, la complète libération du territoire qui devait constituer le nouveau royaume. En même temps, l'élu du Congrès, par son active sollicitude, gagnait la confiance entière du peuple.

Sir Henri Bulwer, qui fut chargé d'affaires d'Angleterre à Bruxelles, en 1835, s'exprime en ces termes : « Le roi étudiait le pays, sur les destinées duquel il devait présider, avec une minutie d'attention dont il ne faisait point parade, mais qu'il laissait involontairement apercevoir dans sa conversation. Il y avait à peine un pont, une route, une église, un édifice public, une personne jouissant d'une certaine notoriété, avec laquelle ou avec quoi il ne se fut familiarisé. Je me rappelle qu'un de ses courtisans me dit : « Notre prince joint la plus grande placidité des manières au plus actif des esprits ; » et l'éloge était à peine exagéré [1]. »

Léopold accomplissait rigoureusement ses devoirs de roi, renommé, comme on l'a dit encore, pour son tact, son jugement, la dignité et l'urbanité de ses manières. On lui a reproché, à la vérité, une certaine défiance et une susceptibilité parfois excessive : quoi qu'il en fût, il

(1) Voir *The life of lord Palmerston,* t. II, pp. 220 et suiv.

savait entendre la vérité et avait horreur de l'injustice.

Dès le commencement de son règne, Léopold se montra franchement unioniste, adversaire de toutes les opinions extrêmes et violentes. Un jour, en 1835, parlant d'une intervention malencontreuse dans les élections, il écrivait non sans humeur : « La conduite de ces gens me fait souvent penser : qu'avais-je à faire dans cette galère? Sans moi, la Belgique était *partagée.* »

Dieu merci, loin d'être anéantie, la nation belge fut pendant trente-quatre années heureuse et prospère. Elle dut pour une grande part cette situation privilégiée, exceptionnelle, à la sagesse de son premier roi et au dévouement éclairé des hommes d'État et des patriotes qui le secondaient.

A aucune époque peut-être un chef et fondateur d'État ne fut mieux aidé. Du Congrès national était sortie une phalange d'hommes d'élite qui allaient se distinguer encore, soit dans les conseils de la couronne, soit dans les Chambres, soit dans la diplomatie. Eux aussi, ces patriotes illustres, travaillèrent courageusement à l'affermissement de l'indépendance de la Belgique, au développement de ses institutions, et à sa durable prospérité. Sachons-nous

placer au-dessus des partis et unir dans notre gratitude respectueuse tous ces valeureux soutiens de la nationalité belge, Joseph Lebeau, Félix de Mérode, Charles Rogier, Sylvain Van de Weyer, de Theux, Paul Devaux, Nothomb, Raikem, de Muelenaere, Le Hon, Charles de Brouckere, d'Huart, qui occupaient le premier rang de 1831 à 1840 [1].

La régénération de la Belgique s'acheva rapidement et avec un singulier bonheur. Telle était déjà la confiance du roi Léopold neuf années après son avénement, qu'il croyait la tâche presque accomplie. Il se plaignait même que le gouvernement fût devenu trop facile. Il disait à un homme d'État anglais qu'il regrettait parfois de n'avoir pas accepté la destinée qui lui avait été offerte en Grèce.

Mais Léopold, malgré toute sa clairvoyance, n'avait pas entrevu les épreuves que lui réservait un avenir prochain. Il ne savait pas encore quelle gloire il pourrait acquérir en consolidant et en illustrant la royauté belge, tandis que tant d'autres trônes s'écroulaient avec un fracas sinistre.

[1] Il ne faut pas oublier le général Goblet, bien que cet homme d'État n'eût point fait partie du Congrès.

La crise de 1840 fut un premier avertissement. M. Thiers était alors premier ministre en France et lord Palmerston chef du Foreign-office en Angleterre. La question égyptienne et d'autres causes avaient excité entre les deux cabinets une singulière animosité. Bientôt il s'agit moins du pacha d'Égypte que d'une question de suprématie. — M. Thiers (on l'a écrit maintes fois) se préparait à armer trois ou quatre cent mille hommes, dans le dessein avoué de marcher sur le Rhin. Bien que le président du cabinet du 1er mars ne tînt point à l'égard de la Belgique un langage menaçant, il eût été inévitablement débordé par les impétueux et incorrigibles prôneurs des prétendues frontières naturelles. L'Angleterre et l'Allemagne se mirent en mesure de résister, car lord Palmerston était convaincu et disait que si M. Thiers restait au pouvoir, il fallait s'attendre à la guerre. Mais Louis-Philippe refusa de suivre jusqu'au bout son premier ministre et, le 20 octobre, M. Guizot succéda à M. Thiers avec la mission difficile de faire cesser l'isolement de la France.

En ces conjonctures difficiles et toujours périlleuses, le roi Léopold déploya les efforts les plus habiles pour amener un rapprochement

entre le gouvernement français et les quatre autres puissances. Le roi des Belges rendit alors un service signalé non-seulement à son pays, mais à l'Europe entière. Selon les expressions d'un homme d'État allemand [1], il remplit avec une sagesse et une prudence qu'on ne saurait trop louer cette mission de médiateur à laquelle il était appelé et par sa position et par son caractère.

[1] M. de Bülow.

II

DERNIÈRES NOTES.

Naguère les historiens les plus graves et les publicistes les plus célèbres s'occupaient beaucoup du rôle présumé du roi Léopold Ier dans ce qu'on appelait la question des mariages espagnols. Il nous est possible aujourd'hui de mieux affirmer encore que ce rôle fut parfaitement désintéressé et que le roi des Belges ne cessa jamais de se préoccuper, avant tout, des intérêts du pays qui lui avait remis ses destinées.

Sous la date du 25 octobre 1842, il avait été conclu par la Belgique avec l'Espagne un traité

de commerce qui n'a pas été ratifié, les Cortès espagnoles n'ayant pas été appelées à l'approuver. Ce traité fut négocié et signé à Bruxelles par don Salustiano de Olozaga, ambassadeur à Paris de la reine d'Espagne, encore mineure, sous la régence d'Espartero, qui suivit l'expulsion de Marie-Christine. La reine Isabelle n'avait que douze ans; cependant il était déjà question de la marier et le neveu du roi Lépold Ier, le prince Léopold de Saxe-Cobourg-Cohary, était considéré comme un des prétendants à sa main; on peut croire que la négociation commerciale avec la Belgique n'était qu'un prétexte et que le véritable but était de trouver l'occasion d'intéresser le roi Léopold à ce mariage. Pendant son séjour à Bruxelles, M. Olozaga vit beaucoup M. Nothomb, alors ministre de l'intérieur et chef du cabinet; il n'aborda jamais nettement la question, mais plus d'une fois il dit au ministre belge que, pour constituer l'Espagne, il fallait marier la jeune reine, qu'elle était déjà en âge de se marier.

M. Nothomb crut de son devoir de rendre compte au roi de ces insinuations avec l'intention de savoir jusqu'à quel point il pouvait se prêter à une ouverture.

Le roi lui répondit : « Vous serez étonné d'ap-

prendre qu'entre le roi Louis-Philippe et moi il n'a jamais été échangé un mot en ce qui concerne le mariage de la reine d'Espagne. Mais je sais par la correspondance de notre reine que le roi est contraire au mariage de mon neveu avec la reine Isabelle; il a *proclamé* que la reine d'Espagne devait épouser un Bourbon ; cela me suffit ; il s'agit de tout notre système d'alliance avec la France, et je ne veux pas le compromettre en risquant un mariage auquel mon neveu ne tient peut-être pas ; j'ai donc fait savoir au prince Léopold qu'il eût à s'abstenir et je m'abstiens de mon côté. — C'est assez vous dire, ajouta le roi, toujours en s'adressant à M. Nothomb, que vous ne devez rien faire qui puisse amener une ouverture de la part de M. Olozaga et qu'au besoin vous devez la décliner. Le roi Louis-Philippe a tort peut-être de ne pas vouloir du prince Léopold pour mari de la reine d'Espagne; un autre de mes neveux ne l'a pas gêné à Lisbonne; celui-ci ne le gênerait pas davantage à Madrid ; je crois même que la reine Marie-Christine n'est pas contraire au prince Léopold, mais l'opinion du roi Louis-Philippe l'emporte à mes yeux; je ne la discute pas. »

M. Olozaga quitta donc Bruxelles quelques

jours après avoir signé avec le comte de Briey [1] le traité de commerce, sans avoir été amené à s'ouvrir au sujet du mariage de la reine.

Rien ne fait supposer que le roi Léopold Ier ait abandonné la ligne d'abstention qu'il avait indiquée à M. Nothomb; il eût dépendu de lui de mettre dans ses intérêts l'ambassadeur Olozaga, le régent Espartero et l'ex-régente Marie-Christine, qui avait d'ailleurs une grande confiance en lui, mais il s'agissait de l'attitude de la Belgique vis-à-vis de la France et il n'a pas voulu, pour un avantage très-problématique de famille, compromettre les relations du pays [2].

Le traité de paix du 19 avril 1839 avait réconcilié de fait la Belgique et la Hollande, mais sans amener encore entre les deux peuples séparés par la révolution de 1830 une entente intime et cordiale. Les coups de foudre de 1848 furent de sérieux avertissements; l'existence d'un danger commun frappa tous les esprits en

(1) Ministre des affaires étrangères.

(2) On trouvera dans l'appendice deux lettres curieuses du comte Ch. de Marnix, ministre de Belgique à Madrid, sur l'épisode mémorable qui, au mois de décembre 1843, précipita M. Olozaga du faîte du pouvoir et l'obligea à prendre le chemin de l'exil, en attendant un retour de fortune.

Hollande. Dès lors les principaux hommes d'État des Pays-Bas manifestaient pour notre pays les dispositions les plus favorables et on rapporte même que le roi Guillaume II montrait le désir de se trouver en première ligne avec l'armée hollandaise pour combattre, le cas échéant, les projets de conquête de la France.

Le péril imminent que la révolution de février pouvait faire courir aux nationalités belge et néerlandaise, la solidarité d'intérêts et de vues qui en résulta pour les deux gouvernements, les discours tenus à Bruxelles par le ministre du roi Guillaume II, tout faisait naître l'espoir que le gouvernement des Pays-Bas, n'écoutant que son intérêt politique, se prêterait facilement à un arrangement propre à maintenir l'ordre et la tranquillité sur ses frontières les plus vulnérables. C'est pour atteindre ce but que le général Willmar, ministre de Belgique à la Haye, et M. de Jaegher, gouverneur de la Flandre orientale, furent, au mois de mars, chargés de tenir au cabinet hollandais le langage suivant : « La révolution qui vient d'éclater à nos portes menace autant la Néerlande que la Belgique; étroitement unis, nous pouvons conjurer le danger; divisés, nous pouvons succomber l'un après l'autre; votre souverain l'a dit : *La Bel-*

gique est en ce moment le boulevard de la Hollande. Dans ces graves conjonctures, la Belgique vous demande quelques légers avantages pour l'exportation de ses tissus de coton aux Indes orientales; en retour de cette faveur, elle vous garantit le maintien de la paix et de la tranquillité à vos frontières. » Ces paroles furent écoutées avec bienveillance, et un des ministres (M. de Randwyck) fit même, dit-on, aux négociateurs quelques promesses verbales. Mais lorsque la tempête perdit de sa force, lorsque la Néerlande eut eu le temps de se reconnaître, lorsque M. de Schimmelpenninck, rappelé de Londres pour entrer dans un nouveau cabinet, eut apporté l'assurance que le gouvernement britannique ne laisserait pas périr la nationalité hollandaise, le langage changea. On montrait toujours de la sympathie pour la Belgique, mais on n'était plus disposé à lui accorder aux Indes un privilége en désaccord avec les vieilles traditions de la Néerlande.

Dans les premiers jours de septembre, le gouvernement belge fit toutefois une nouvelle tentative. Un ancien membre du Congrès national, qui, depuis l'avénement du roi Léopold Ier, avait occupé les plus hautes positions dans l'État et qui avait été mêlé à toutes les grandes négo-

ciations, commerciales et financières, M. Liedts, ministre d'État et gouverneur du Brabant, fut chargé d'une mission secrète à la Haye [1]. Il la remplit avec l'intelligence et le tact dont il avait déjà donné tant de preuves. Il n'était revêtu d'aucun caractère officiel; il paraissait faire un simple voyage d'agrément et n'avoir d'autre but, dans ses communications avec les hommes d'État hollandais, que d'entretenir les cordiales relations qu'il avait déjà nouées avec eux, soit à la Haye, soit à Bruxelles. En réalité, il devait sonder attentivement leurs dispositions fiscales et s'assurer si le cabinet de Bruxelles pouvait persister dans l'espoir qu'il avait conçu au mois de mars, ou bien s'il devait y renoncer définitivement.

De là, un long et curieux entretien avec le ministre des affaires étrangères, M. le baron de Bentinck, rappelé récemment de Bruxelles où il représentait le roi Guillaume III.

Le baron de Bentinck logeait à l'*hôtel de*

[1] M. Liedts avait été ministre de l'intérieur en 1840-1841, et président de la Chambre des représentants pendant cinq années (1843-1848). En 1839, il avait rempli une mission spéciale à Utrecht pour l'exécution des stipulations financières du traité de paix avec la Hollande.

Turenne, à la Haye, et travaillait le jour au ministère. M. Liedts lui dit qu'il venait de son hôtel, où il avait espéré le rencontrer.

— Je n'ai pas, répondit-il, loué de maison parce que notre ministère n'est qu'un ministère de transition ; aussitôt que la révision de la loi fondamentale sera achevée, ce qui aura lieu sous peu, j'espère, comme plusieurs de mes collègues, que le roi daignera accepter notre démission et qu'il me permettra de reprendre mon poste à Bruxelles.

— Si tels sont vos vœux, vous devriez, en habile diplomate, faire précéder votre retour parmi nous par l'annonce de quelque acte, qui, tout en resserrant les liens entre les deux pays, assure chez nous la continuation du travail, et prévienne toute commotion politique.

— J'y ai souvent songé ; ce serait un moyen de me faire bien venir chez vous : mais croyez-moi, monsieur Liedts, nous ne sommes pas en situation de rien faire. La refonte de nos institutions fondamentales est un acte d'une telle importance, elle nous occupe si exclusivement, nous avons pour l'accomplir tant de difficultés à vaincre, que ce serait folie à nous, ministres d'un jour, de nous créer des difficultés nouvelles; et c'en eût été une énorme, si nous

avions accordé à l'industrie gantoise le privilége qu'on réclamait pour elle, il y a quelques mois.

— Sans doute, la réforme de la constitution a une grande importance, mais ce qui n'est pas moins important, c'est que, vous et nous, nous traversions heureusement la tempête qui continue à nous menacer.

— Nous avons craint un instant, ajouta M. de Bentinck en riant, de voir arriver ici les Français et les Belges en même temps, mais cette peur est passée; nous craignons en ce moment plus le Nord que le Midi; les événements qui se passent en Allemagne nous préoccupent beaucoup.

— Motif de plus pour que vous cultiviez l'amitié de la Belgique, car en supposant que l'horizon s'éclaircisse au Midi, ce que je n'admets pas, le Nord devient de plus en plus menaçant, et le moment n'est peut-être pas éloigné où vous aurez besoin de compter sur le bon voisinage de la Belgique.

— Aussi nous y comptons comme la Belgique peut compter sur nous.

— Jusqu'ici, monsieur le Ministre, nous n'apercevons pas trop les marques de votre sympathie..... Dans peu de jours je serai de

retour à Bruxelles ; vous connaissez mes relations intimes avec les membres du cabinet : m'autorisez-vous à leur dire que je vous ai trouvé dans des dispositions telles que, si on donnait plein pouvoir à notre ministre à la Haye ou à tout autre, on pourrait reprendre utilement l'affaire abandonnée au mois de mars, ou toute autre combinaison, avec cette différence que je tâcherai de faire comprendre à MM. les ministres belges la nécessité où vous êtes d'exiger un avantage matériel en compensation de l'avantage que vous feriez à nos industries....?

— Ni convention à titre gratuit ni autre. Le moment n'est pas venu ; le cabinet qui nous succédera sera peut-être mieux posé pour traiter, mais, quant à nous, dans la situation précaire où nous sommes, en présence d'une Chambre qui va se réunir en nombre double, avec une industrie cotonnière aux abois, avec les préoccupations que nous donnent les événements d'Allemagne, nous n'oserions songer à une négociation de ce genre.

— C'est jouer gros jeu, monsieur le Ministre, car enfin, si, ce qu'à Dieu ne plaise, l'absence de travail compromettait l'ordre en Belgique, je veux bien admettre un instant avec vous,

quoique ce soit peu probable, que le torrent ne vous envahirait pas; mais il en résulterait tout au moins une stagnation immédiate dans toutes les relations, et, dans ce cas, vos industries auraient des souffrances bien autrement cruelles à endurer de ce désastre que de quelques minces concessions qui auraient pu maintenir la tranquillité en Belgique.

— J'ai trop bonne opinion de votre pays, monsieur Liedts, pour craindre ces malheurs; l'ouvrier de Gand souffre, mais il se résigne, et tout ce que nous savons de cette ville nous autorise à croire que vous passerez facilement l'hiver.

— Je ne puis donc, en parlant à Bruxelles de votre prochain retour, accompagner cette bonne nouvelle d'aucune annonce de soulagement à notre malaise industriel?

— Malheureusement non.

— Et MM. vos collègues sont-ils tous dans les mêmes dispositions d'esprit que vous?

— Ils sont encore plus opposés que moi, si c'est possible, à toute reprise de négociations.

. . . .

M. Liedts, peu satisfait, voulut s'éclairer sur la situation réelle du ministère, en s'adressant à un personnage, dans l'intimité duquel il avait

autrefois vécu pendant plusieurs mois en Hollande : c'était M. Baud, ancien gouverneur général des Indes orientales et ministre des colonies sous l'administration précédente.

M. Baud n'hésita point à reconnaître qu'il n'y avait plus en Hollande, pour le moment, un véritable ministère.

— Je comprends alors, lui dit M. Liedts, pourquoi toute négociation a été impossible au mois de mars, quelque impérieuses que fussent les circonstances.

— C'est évident, et il en serait de même aujourd'hui. Du reste, il y a d'autres motifs que l'absence d'un ministère sérieux; nous avons les mêmes besoins que vous, notre industrie des tissus est aussi souffrante que la vôtre, et nous ne pouvons y porter remède.

M. Liedts lui dit que sa retraite du ministère était un fait regrettable pour la Belgique; qu'avec l'intelligence qu'il avait des affaires, la négociation eût eu une meilleure issue.

— Sans doute, répondit-il, vous eussiez eu quelques chances de plus qu'en traitant avec des ministres qui ne sont considérés ni par le public, ni par les Chambres, ni par eux-mêmes, comme des ministres sérieux; cependant ce serait vous faire illusion que de croire que, moi

ministre, la réussite serait certaine. Ce que vous ignorez peut-être, c'est que le pays, et le roi surtout, voient le salut des Pays-Bas dans le monopole de la mère patrie avec les colonies. On est tellement jaloux de ce privilége que la moindre dérogation qu'on voudrait y faire exciterait des clameurs d'un bout du pays à l'autre.

— Mais si la Belgique offrait des compensations.....

— Tout cela ne suffirait pas, le monopole avec Java est une espèce d'arche sainte à laquelle aucun ministère n'osera toucher d'ici à fort longtemps.

Lorsque M. Baud témoigna toute son admiration de la conduite sage, ferme et intelligente que le gouvernement belge avait tenue dans les circonstances difficiles où il s'était trouvé, M. Liedts lui dit :

— Vous ressemblez un peu aux habitants d'un polder qu'une forte digue protége contre les inondations et qui se bornent à féliciter le propriétaire riverain de la mer de l'intelligence et de la fermeté avec lesquelles il entretient et surveille la digue ; ce propriétaire leur dirait à bon droit : vous m'adressez des éloges, c'est fort bien, mais vous feriez mieux encore si vous

me prêtiez votre concours pour lutter contre les eaux.

— Pardon; la comparaison manque de justesse : nous ne sommes pas habitants du même polder. Vous avez vos digues à surveiller; nous avons les nôtres. Seulement les vôtres sont un peu plus exposées que les nôtres. Voilà toute la différence....

. . . .

Par ses hautes qualités et sa renommée, Léopold Ier, à la différence d'autres souverains, donnait de l'importance à son royaume au lieu de lui en emprunter. On ne pourrait contester la justesse de cette remarque de lord Bulwer : « Les monarques ceints des couronnes les plus puissantes invoquaient les conseils et l'arbitrage du glorieux chef des Belges. » Un rôle passif, effacé, ne pouvait convenir au roi Léopold et, d'après lui, ne convenait pas toujours à la Belgique.

C'est ainsi que le commandeur Spada, dans son *Histoire de la révolution romaine,* rapporte que, à la suite du meurtre de l'infortuné Rossi, Pie IX s'étant enfui de Rome (24 novembre 1848), et ayant cherché un refuge à Gaëte, le roi des Belges, suivant l'exemple de l'empereur de Russie et du roi de Prusse, n'hésita

point à offrir au pape une armée de secours (1).

L'intervention de Léopold Ier dans la fatale expédition du Mexique ne fut point aussi spontanée. A cet égard, et pour constater la vérité, il faut recourir à un document trop peu connu. Il s'agit du rapport adressé, le 30 septembre 1867, par M. Sanford, ministre des États-Unis à Bruxelles, à M. Seward, secrétaire d'État de la république. C'est un témoignage précieux, parce qu'il est fondé sur une irrécusable impartialité. M. Sanford s'exprimait en ces termes :

« ..... On éprouve toujours ici le plus grand intérêt touchant l'origine, les progrès et la non-réussite du projet de créer un empire dans la république du Mexique; tous les jours de nouveaux documents apparaissent; ils sont lus avidement par le public; car ils soulèvent le voile qui couvre l'histoire mystérieuse de cette entreprise mal conçue.

(1) Le commandeur Spada ajoute : « Le général Olivier « dit à l'auteur même de ce livre que, si les offres belges « avaient été acceptées, il était, lui (général Olivier), « destiné à commander un corps de dix mille hommes. » (*Storia della rivoluzione romana dal 1 guigno al 15 luglio* 1849, par le commandeur SPADA, t. III, p. 189.)

« Je ne pense pas m'éloigner de la question en rectifiant une *erreur* populaire d'après laquelle Léopold Ier serait le promoteur et l'instigateur de ce soi-disant empire du Mexique. Je suis fondé à croire tout le contraire et je puis ajouter, d'après une haute autorité, que du moment où la couronne impériale fut offerte à l'archiduc Maximilien, le roi résolut de n'exercer, à ce sujet, aucune influence ni sur lui ni sur sa fille.

« Quand les premières ouvertures leur furent faites, Sa Majesté dit, dans une conversation intime, qu'elle ne croyait pas qu'ils les accueilleraient favorablemet et, plus tard, quand Maximilien et l'archiduchesse reçurent des propositions formelles, le roi répéta mainte et mainte fois qu'il était fermement résolu à les laisser agir d'après leurs inclinations personnelles et qu'il s'abstiendrait de tout conseil, soit dans un sens, soit dans l'autre.

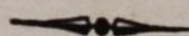
« Je crois devoir à la mémoire d'un homme, grand par l'intelligence et par le cœur, et dont l'intérêt chaleureux et éclairé pour les États-Unis est fréquemment attesté dans les archives de cette légation, je crois devoir recueillir ici la rectification dont il s'agit, quoique les faits, communiqués depuis longtemps d'une manière

plus irrégulière, ne soient pas nouveaux pour vous.

« Il n'est pas à nier que le roi, mu par un sentiment de sollicitude paternelle, après que ses enfants se furent décidés à entreprendre cette périlleuse aventure, ne favorisât la reconnaissance de l'empire du Mexique et la formation d'une légion belge de volontaires qui pût servir de protection à sa fille; mais l'histoire ne pourra lui reprocher d'avoir été directement ou indirectement responsable du projet de former l'empire du Mexique. »

Nous n'avons plus à parler des relations de Léopold I[er] avec l'empereur Napoléon III. On sait que les rapports personnels du premier roi des Belges avec le second empereur des Français furent, pendant quelques années, empreints d'une assez grande cordialité. Et cependant la vieille expérience du Nestor des rois (comme on l'appelait) était toujours en éveil. Il prédisait même les événements futurs, lorsqu'il écrivait à l'un de ses confidents : « Les agents du gouvernement français ne *savent* rien, puisqu'il n'y a pas, à proprement dire, un gouvernement, mais la volonté de l'empereur; il écoute quelquefois, mais il prépare dans son ordre d'idées et fait

exécuter. » N'est-ce pas la cause déterminante de l'injuste, de l'effroyable guerre dans laquelle s'est écroulé le second empire, après des désastres qui ont fait oublier Crécy, Poitiers, Azincourt, Waterloo?



APPENDICE.

I

LETTRES DE FAMILLE.

On lira avec plaisir une lettre inédite de la reine Louise à Louis-Philippe. Elle nous fait pénétrer dans l'intérieur des deux familles royales; elle contient des particularités vraiment intéressantes; elle fait en quelque sorte revivre la noble princesse qui fut enlevée trop tôt à l'amour des Belges.

La reine Louise au roi Louis-Philippe.

« Laeken, 3 octobre 1834.

« Bien cher Père,

« Lorsque la reine vous remettra cette lettre, je serai, quoique éloignée, bien de cœur avec elle, avec vous, avec toute la famille. Le 6 octobre est un jour qui nous est bien cher à tous, et qui sera célébré aussi joyeusement et aussi sincèrement à Laeken qu'à Fontainebleau, quoique d'une manière beaucoup moins brillante. Je ne vous parle point de tous mes vœux, vous les connaissez : vous savez aussi combien je regrette de ne pouvoir vous les offrir moi-même. Espérons que

l'année prochaine j'aurai ce bonheur. Le roi veut bien me le laisser croire, et vous jugez si j'accepte cette espérance. Si diverses circonstances n'étaient venues couper court à ses beaux projets, je crois vraiment que nous vous aurions fait présentement une petite visite à Fontainebleau. Le roi en était réellement un peu tenté. Il aime beaucoup Fontainebleau et s'y trouvait précisément à cette époque de l'année 1807, au milieu de toutes les splendeurs de la cour impériale. Je n'ai d'ici, bien cher Père, rien à vous mander. Le roi est parti hier pour visiter le camp. Il ne sera de retour que le 6 pour dîner, et je crains que le voyage ne mette un peu en retard sa lettre de bonne fête. Mais que vous la receviez un peu plus tôt, ou un peu plus tard, vous savez combien il vous est sincèrement attaché, et combien ses sentiments pour vous sont ceux d'un fils et d'un fils tendrement dévoué. Je suis restée à Laeken, pendant son absence, préférant de beaucoup ce séjour à celui de Bruxelles [1], et du fond de ma solitude, je me réjouis, et pour vous et pour lui, du beau temps qu'il fait. D'après les lettres que je reçois, je vois que Fontainebleau a bien gagné depuis que je n'y ai été, et qu'il est dans ce moment bien brillant. J'espère, bien cher Père, que vous

[1] Le château de Laeken est une création de l'archiduchesse Marie-Christine, sœur de l'empereur Joseph II. — « ... La situation du coteau de Laeken lui plut (à Christine); l'air pur qu'on y respire, la proximité du canal, tout l'enchanta. Cette princesse prit la résolution d'y faire élever un palais... M. Montoyer, architecte de la cour, donna un plan qui fut adopté; il en dirigea l'exécution. Les travaux commencèrent en 1784... Des jardins d'un goût exquis semblaient être créés par les mains des fées; ce qui en augmentait encore le charme, c'est qu'ils étaient ouverts à tout le monde... » *Bruxelles, le palais de Laeken et Tervueren*, par un vieux Belge, p. 106.

profiterez du voisinage de la forêt pour bien vous promener, et que tout ce mouvement vous fera du bien et vous distraira.

« Je voulais, suivant *l'usage antique et solennel,* vous envoyer aujourd'hui un dessin de ma façon, un des seuls que j'aie faits depuis que je suis en Belgique, mais il n'a pu être terminé. Je suis donc obligée, de me présenter les mains vides. Mais vous savez en revanche si mon cœur est plein.

« Je vous embrasse, bien cher Père, d'un cœur tout à vous.

« LOUISE »

(L'original appartient à la riche collection d'autographes de M. Veydt, ancien ministre des finances.)

M. F.-A. Perthes, éditeur de la traduction allemande de notre ouvrage sur le roi Léopold Ier, l'a enrichie de deux lettres fort importantes. On nous saura gré d'en donner ici une version française. Adressées aux princes Ernest et Albert de Saxe-Cobourg à l'occasion de leur confirmation, ces lettres nous montrent le roi Léopold sous un jour nouveau : elles attestent l'élévation de son esprit et la noblesse de ses sentiments religieux et philosophiques.

« Ostende, le 11 août 1835.

« MON CHER ERNEST,

« Il ne m'a pas été possible de répondre plus tôt à ton aimable lettre, mais, comme vous autres jeunes gens n'avez guère été plus prompts à m'écrire après votre confirmation, je juge à propos de ne point me faire des scrupules de conscience.

« J'ai appris avec autant d'intérêt que de joie que l'acte important, qui a mis fin à votre enfance, s'est si bien passé et que vous vous êtes bravement comportés dans une circonstance bien faite pour remuer profondément le cœur d'un bon jeune homme. Quoique je vous aie peu vu dans ces dernières années, je vous ai cependant gardé une affection paternelle, et je désire contribuer pour autant qu'il est en moi et de toute manière à votre bonheur.

« Il m'est agréable de savoir que tu as reçu l'éducation du foyer domestique. Peut-être pourrait-on reprocher à cette éducation-là de rendre moins familier avec les choses de la vie, mais, par contre, on doit avouer qu'elle entretient dans l'esprit et dans le cœur la bonté et la sensibilité, ce que je tiens pour être une grande bénédiction.

« Tu es assez grand à cette heure pour te former au train de ce monde tout en poursuivant tes études. La sphère d'action que l'avenir te réserve est belle. Elle a sur bien d'autres l'avantage de renfermer moins d'épines et moins de soucis, et d'être toujours assez vaste pour pouvoir faire beaucoup de bien.

« La vie qui doit te paraître interminablement longue, à toi qui es pour ainsi dire encore arrêté sur son seuil, ne l'est point en réalité. Le temps s'enfuit avec rapidité, et il est souvent malaisé de regagner ce qu'on a négligé de faire. Le but le plus relevé de la vie consiste à répandre le bien le plus qu'on peut et à l'asseoir le plus solidement possible.

« Le christianisme *bien compris* exige que, à toute heure et à *toute minute* de la vie, on agisse sur la destinée des autres, sans ostentation, avec bonté et humilité envers Dieu et les hommes. En un mot, un chrétien est celui-là seulement qui *met en pratique constante les préceptes de la belle et*

douce religion. Savoir remplir ce devoir dans toute son étendue est chose très-difficile quand on considère la faiblesse de la nature humaine. *Toutefois beaucoup se peut faire et doit être fait.*

« Que ceci, ô mon fils, te demeure devant les yeux. Avant toute chose, sois rigoureusement juste envers chacun, quel qu'il soit. Le chrétien doit même faire plus : être porté à la clémence et, avant que d'agir contre son prochain ou de le juger, examiner avec soin si un reste d'indulgence ne serait point de saison.

« Deux choses sont d'une importance majeure pour l'homme appelé à jouer un rôle public. Il faut qu'il soit *sincère* et *très-loyal.* En ayant ceci constamment présent à la mémoire, on s'épargne bien des chagrins et des soucis, et, chose *importante,* l'on s'assure du respect des autres.

« L'instruction est assez répandue de nos jours, et, dans ces conditions-là, il faudrait de grands efforts pour se distinguer des autres hommes par la profondeur ou la diversité de ses connaissances ; cependant les caractères vraiment droits et vrais qui, dans toutes les circonstances, restent semblables à eux-mêmes, et sur lesquels il y a quelque *fondement* à faire, sont, par malheur, encore *très-rares,* à les voir de près. Il s'en suit que l'homme qui est *bon, droit* et *vrai* arrive par ces qualités à une position dont la fermeté lui donne un grand relief parmi ses concitoyens, et, en même temps, dans les combats incessants de la vie, à cette paix de l'âme qu'il aurait peine à trouver ailleurs et sans laquelle, même au milieu des plus grands succès, il ne pourrait que se sentir misérable.

« En ta qualité d'aîné, garde-toi de l'égoïsme. Il est de l'intérêt de beaucoup de gens de développer chez un jeune

prince ce vice des plus fâcheux, afin d'en tirer plus tard un ample profit.

« Le « moi » est dans l'homme assez disposé à se donner libre carrière. Ne permets point que chez toi il prenne le dessus.

« Personne ne sert un égoïste avec abnégation. L'égoïste se prépare en outre bien des chagrins ; les douloureux froissements ne lui sont pas épargnés, car le « moi, » quand, de prime abord il a été mal dirigé, est d'une sensibilité extrême.

« Je ne veux point exagérer pour cette fois la dose de mes préceptes. Je te prie toutefois de me faire tes observations sur ce que je viens de te dire. Je tiens beaucoup à les connaître.

» J'espère te voir poursuivre encore maintenant de fortes études. A ton âge on apprend avec le plus de profit, par la raison qu'alors on saisit plus facilement. L'étude des langues devrait être convenablement poursuivie. Leur connaissance est utile par elle-même, elle a ensuite ce bon côté d'élargir le cercle des idées. Écris-moi de temps à autre, cela te sera profitable, et m'offrira l'occasion de te donner bien des enseignements.

« Peu d'hommes ont passé par tant et d'aussi douloureuses épreuves que moi, et bien volontiers je veux te faire part de mon expérience.

« Ma lettre est si longue qu'il est grand temps de te dire adieu. Salue de ma part le conseiller Florschütz, et crois-moi toujours, mon cher Ernest,

« Ton oncle dévoué et ton ami,

« LÉOPOLD. »

« Ostende, le 11 août 1835.

« Mon cher Albert,

« J'ai lu avec grand plaisir ta gentille et cordiale lettre. J'ai appris de différents côtés que vous vous étiez parfaitement comportés à l'occasion de votre confirmation, et je désire et espère que cet acte d'une sérieuse importance laisse dans vos cœurs une impression durable et vous demeure un souvenir utile et bienfaisant.

« Comme j'ai écrit à ton frère, en sa qualité d'aîné, une *quantité de réflexions* qui m'ont paru convenir aux circonstances présentes, je te renvoie à lui afin de n'avoir point à me répéter. Une part de ce que j'ai dit, disons tout, s'applique aussi bien à toi, mon cher Albert, qu'à ton frère.

« Votre voyage a dû être des plus agréables. On peut même aller jusqu'à dire qu'il a été excessivement intéressant, car il convient qu'à votre âge on juge les choses avec cette fraîcheur de sentiment et cette bienveillance. L'expérience vient *toujours assez tôt* pour effacer les teintes couleur de rose.

« Il vous serait utile d'être enlevés pendant quelque temps à vos relations habituelles ; on en arrive sans cela à s'exagérer la valeur de certaines choses ou à ne point les apprécier suffisamment. C'est l'effet naturel d'un horizon borné et toujours le même. Le plus sage serait de vous envoyer pour un certain temps auprès de moi. On pourrait pousser alors la pratique du français et de l'anglais.

« Je te dis maintenant adieu.

« Tu m'as toujours témoigné — et déjà comme tout petit enfant — *beaucoup d'affection*. *Conserve*-moi ces senti-

ments et sois convaincu que j'y réponds de tout cœur et qu'en toute circonstance je t'en donnerai des preuves.

« Ton oncle dévoué,

« LÉOPOLD.

« Mon cher Albert, ne néglige point de m'écrire de temps en temps. »

II

LA DÉMISSION D'UN MINISTRE.

1836.

M. Antoine Ernst, professeur de droit à l'université de Liége et membre de la Chambre des représentants, avait été nommé ministre de la justice le 4 août 1834, dans le cabinet où M. de Muelenaere tenait le portefeuille des affaires étrangères, et M. de Theux celui de l'intérieur. Lorsque, par l'entremise de M. de Muelenaere, le roi voulut conférer le titre de ministre d'État à MM. Meeus et Coghen, l'un gouverneur de la Société Générale, et l'autre, directeur au même établissement (1), M. Ernst se joignit à M. de Theux et à M. d'Huart, ministre des finances, pour

(1) *Voir* notre ouvrage : *le Comte de Muelenaere*, pp. 55 et suiv.

s'opposer à cette mesure. Telle fut l'occasion de la correspondance qu'on va lire : elle fait honneur à M. Ernst, dont elle rehausse singulièrement le caractère ; mais elle prouve aussi que le roi Léopold, qui n'était pas toujours maître de sa première impression et de son premier mouvement, savait reconnaître ses torts.

« Bruxelles, le 16 novembre 1836, au soir.

« SIRE,

« La résolution prise par Votre Majesté de conférer le titre de ministre d'État à MM. Meeus et Coghen m'impose le devoir de vous prier d'agréer ma démission des fonctions de ministre de la justice, parce que j'ai la conviction, Sire, comme mes collègues de l'intérieur et des finances, que cette mesure est contraire aux intérêts du pays.

« Je suis avec le plus profond respect,

« Sire, etc.

« A.-W.-J. ERNST. »

« Laeken, le 18 novembre 1836.

« Vous avez cru devoir prendre l'initiative dans une affaire qui concernait des nominations qui n'étaient pas de votre département. Comme vous m'avez offert votre démission, il devient nécessaire que je sache si, comme les nominations auxquelles vous êtes opposé n'ont pas eu lieu, vous persistez dans votre désir de résigner les fonctions que je vous ai confiées.

« Comme cette démarche a été presque immédiatement connue du public et que le peu de temps que vous avez occupé la position de ministre peut vous faire *comprendre* la *haute inconvenance* d'une pareille conduite, je vous invite à me faire une explication claire et nette, pour que je puisse juger de la confiance que je pourrais, après de pareilles circonstances, vous accorder.

« LÉOPOLD. »

« Bruxelles, 19 novembre 1836.

« SIRE,

« Votre Majesté se trompe sur les faits et méconnaît mon caractère.

« Je n'ai pas pris l'initiative sur la ligne de conduite que la majorité du ministère a suivie à cause de la résolution arrêtée par Votre Majesté de nommer MM. Coghen et Meeus ministres d'État.

« M. le ministre de l'intérieur, ayant convoqué tous les ministres en conseil pour délibérer sur cet objet, ce collègue a annoncé que le Roi était décidé à faire cette nomination et a exposé, ainsi que M. le ministre des finances, les motifs graves qui paraissaient s'opposer à cette mesure; j'ai partagé leur opinion et j'ai pensé comme eux, qu'il était de mon devoir de prier Votre Majesté d'agréer ma démission.

« Je n'ai fait connaître ma démarche à personne, je le déclare sur l'honneur; je n'en ai parlé que lorsque la chose était déjà ébruitée par les journaux.

« Sire, en cette circonstance comme en toute autre, j'ai

rempli mon devoir et respecté toutes les convenances; je n'ai donné à personne, pas même au Roi, le droit de me faire des reproches.

« Il n'y a pas longtemps, il est vrai, Sire, que j'ai l'honneur d'être ministre du Roi : je n'ai jamais recherché ce poste, je le quitterai sans regret, avec la confiance d'avoir toujours été fidèle à mes obligations envers le Roi et la patrie; mais je n'avais pas attendu d'être élevé aux premières fonctions du Gouvernement, pour savoir ce que je me devais à moi-même : je le répète encore, Sire, Votre Majesté ne me connaît pas, un jour viendra qu'elle me rendra justice.

« Comme je n'ai reçu la lettre de Votre Majesté que ce matin, je n'ai pas pu répondre plus tôt; je suis avec le plus profond respect,

« Sire, etc. »

M. Ernst resta ministre de la justice jusqu'au 3 février 1839, date à laquelle il se retira volontairement par suite de son opposition à l'adoption du traité des vingt-quatre articles. Il occupa une chaire de droit à l'université de Louvain jusqu'à sa mort (1844).

III

1840.

Au mois de février 1868, on discutait à la Chambre des représentants un projet de loi sur l'organisation

militaire. Il fut question incidemment de l'attitude du gouvernement français à l'égard de la Belgique en 1840, quand les complications de la question d'Orient menaçaient l'Europe d'une guerre générale. Des orateurs prétendaient que le cabinet du 1er mars, présidé par M. Thiers, fit avertir le roi Léopold que, si la Belgique n'était pas en état de défendre sérieusement sa neutralité, la France se verrait obligée de faire occuper notre territoire. D'autres contestèrent cette assertion. On nous fit alors l'honneur d'invoquer au Parlement les renseignements contenus dans les ouvrages que nous avons consacrés à la mémoire de Joseph Lebeau et à celle du comte Le Hon. M. Kervyn de Lettenhove, qui prit une grande part à ce débat historique, s'appuyait sur une formelle dénégation qui lui avait été adressée par M. Thiers. On lira avec intérêt le texte même de la lettre de M. Thiers, ainsi que les communications en quelque sorte complémentaires du duc d'Aumale et de M. Guizot (1).

« Paris, 24 janvier 1868.

« Je me hâte de répondre à la question que vous m'avez adressée, ce qui vous prouvera que je ne la trouve pas indiscrète et encore moins embarrassante. Il est *absolument faux* qu'en 1840 le cabinet français ait insinué à la Belgique qu'elle devait compléter ses armements si elle ne voulait pas que ses provinces fussent immédiatement occupées. Il a

(1) M. Kervyn de Lettenhove nous a autorisé à publier ces documents.

toujours été entendu que la Belgique devait garantir sa neutralité, et que, si elle la laissait violer par les uns, elle s'exposerait à la voir violer par les autres. Mais jamais en 1840 la France n'eut l'occasion de rappeler à la Belgique ce principe du droit européen, les événements n'ayant point acquis la gravité qui aurait pu motiver une semblable explication. Aucune parole de ce genre ne fut dite, ni surtout aucune parole menaçante.

« Voilà, Monsieur, l'exacte vérité que j'affirme avec certitude, car ma mémoire ne me trompe point.

« Agréez, etc.

« A. THIERS. »

« Orleans-House-Twickenham, 14 février 1868.

« ... Je crois que le caractère connu de mon père et l'histoire de tout son règne répondent suffisamment à l'allégation dont on s'est, dites-vous, ému en Belgique. Je ne vois d'ailleurs rien à ajouter au démenti formel par lequel M. Thiers a repoussé des assertions dénuées de tout fondement..... »

« H. D'ORLÉANS, duc d'Aumale. »

« Paris, 16 février 1868.

(Extrait.)

« ..... En m'appelant à la direction des affaires étrangères, le Roi m'informa avec détail de tout ce qui s'était

passé, à cet égard, entre lui et le cabinet précédent. La Belgique eut naturellement sa place dans cette espèce de compte rendu de la politique récente. Il n'y fut question que de l'importance attachée au maintien de l'indépendance et de la neutralité de la Belgique, et de la ferme résolution du gouvernement français de lui venir en aide, dans cet intérêt, quand elle en aurait besoin et en manifesterait le désir. Le cabinet du 29 octobre 1840 n'a jamais eu, pour son compte, aucune autre pensée, et j'ai tout lieu de croire que la pensée des cabinets précédents n'a jamais été autre.

« GUIZOT. »

Aux documents qui précèdent nous croyons pouvoir ajouter les pièces suivantes qui jettent une lueur très-vive et même sinistre sur les dangers dont la paix européenne était menacée en 1840.

Lettre de lord Howden à M. Thiers.

« Paris, 16 novembre 1868.

« MON CHER MONSIEUR THIERS,

« Dans un discours prononcé tout récemment par sir Henry Bulwer il est dit :

« Dans l'année 1840, j'étais accrédité comme ministre « auprès du roi Louis-Philippe. Les affaires touchaient à une « crise, à la suite de certaines graves complications en Orient. « Il avait été même question dans le conseil des ministres de « nous attaquer dans la Manche, sans déclaration de guerre. »

« Oserais-je vous demander si cela est vrai? Occupé d'un ouvrage où je parle incidemment de cette époque, d'après

mes propres souvenirs, vous comprendrez mon désir de ne pas me tromper, et vous me le pardonnerez.

« Veuillez agréer, mon cher monsieur Thiers, l'expression de tous mes sentiments aussi vrais que distingués.

« HOWDEN. »

Lettre de M. A. Thiers au lieutenant général Howden.

« Paris, 17 novembre 1868.

« MON CHER LORD HOWDEN,

« Il est absolument inexact qu'à l'époque rappelée dans votre lettre nous ayons songé à brusquement attaquer l'Angleterre, sans déclaration de guerre. Lord Granville, qui était aussi véridique que bien informé, se serait bien gardé d'écrire de semblables choses à son gouvernement, parce qu'elles sont radicalement fausses. Le ministère du 1er mars, déplorant un conflit, dont, au surplus, il n'était pas l'auteur, s'efforçait de le terminer par des négociations, et c'est pour les appuyer qu'il avait fait des armements qui, bien qu'insuffisants pour une grande guerre, ne furent cependant pas inutiles, car la conférence de Londres, après avoir d'abord déposé le vice-roi, lui rendit ensuite, par considération pour la France, l'Egypte héréditairement constituée. Telle est la rigoureuse vérité, que vous confirmeront tous les membres encore vivants du cabinet du 1er mars.

« Recevez, mon cher lord Howden, l'assurance renouvelée de mon ancien attachement et de ma haute estime.

« A. THIERS. »

Le *Times* publia la lettre suivante de sir Henri Bulwer en réponse à celles de M. Thiers et de lord Howden :

Lettre de M. Henri Lytton Bulwer à l'éditeur du TIMES.

« Londres, 23 novembre 1868.

« Je viens de lire dans vos colonnes une lettre écrite par lord Howden à M. Thiers, relativement à une phrase que j'ai prononcée dans mon discours à Tamworth. J'ai lu également la réponse qu'y a faite M. Thiers.

« Certes, il me paraît singulier que lord Howden ait pu, au lieu de s'adresser à moi tout d'abord, demander des explications à un homme d'État étranger qui, à l'époque signalée, dirigeait la politique opposée à celle du gouvernement de la Reine, et qu'on ne devait pas s'attendre à voir mettre au jour les secrets du cabinet dont il était président, s'ils devaient être interprétés autrement qu'en sa faveur.

« Qu'il me soit toutefois permis de remarquer que je n'ai jamais accusé M. Thiers de vouloir attaquer l'Angleterre sans une déclaration de guerre, comme pourrait le supposer quiconque a lu sa réponse à lord Howden. Ce que j'ai dit, et ce que j'ai lieu de croire exact, c'est que la question de nous attaquer de la sorte a été posée ou agitée dans le cabinet de M. Thiers par un ou plusieurs de ses membres, ceux-là prétendant que le traité que nous avions fait à l'insu de la France, pour restreindre la puissance de Méhémet-Ali, justifiait toute espèce de représailles de la part de celle-ci.

« Mais, que mes renseignements sur ce point fussent exacts, comme je le pense, ou qu'ils ne le fussent pas, toujours est-il que, ni alors, ni maintenant, je n'ai pas attaché à cette affaire une grande importance, pas plus que je n'ai

basé sur ce fait une accusation contre M. Thiers. Je n'ai fait autre chose que de le mentionner dans une récente occasion, comme ayant une connexité avec le fait principal dont je m'occupais, à savoir l'état menaçant des relations entre la France et l'Angleterre en 1840.

« Ceci est la chose à laquelle j'attache de l'importance et qui se trouve pleinement confirmée dans la lettre de M. Thiers.

« Quant à ce que dit M. Thiers de mes communications au ministre des affaires étrangères de la Reine, à cette époque, elles n'étaient pas, je l'avoue, écrites en vue d'être agréable à M. Thiers, qui était alors sur le point de perdre sa haute position, en excitant, injustement et imprudemment, selon moi, l'hostilité du peuple français contre mon pays, et en essayant, de son propre aveu, de nous intimider par des armements formidables.

« Il paraît, en effet, que mes rapports sur tout cela ne lui étaient pas agréables. Cela peut être naturel et m'est parfaitement indifférent. Je dois pourtant ajouter que, autant que je puisse le croire, je n'ai jamais manqué de rendre justice à ses talents et à son patriotisme.

« Mais, en tout cas, les dépêches que j'ai écrites en ce temps-là ont été communiquées au Parlement, et le public a pu former son opinion à leur sujet. Si elles n'ont pas été approuvées par le gouvernement de M. Thiers, elles l'ont été par mon gouvernement, et cette approbation me suffit.

« HENRY LYTTON BULWER. »

IV

M. LE COMTE CH. DE MARNIX ET M. OLOZAGA.

Le comte de Marnix au général Goblet.

« Madrid, le 3 décembre 1843.

« M. Olozaga, pour obtenir du Gouvernement qu'il empêche la droite et le centre du Congrès de formuler son accusation, le menace d'une opposition à toute outrance; il veut, dit-il, reconstituer l'ancien parti progressiste de 1840, au moyen duquel il fera une nouvelle révolution dans laquelle les modérés succomberont et avec eux la Reine.

« Il n'y aura, ajoute-t-il, que deux choses possibles : la république ou don Carlos.

« Il tendra la main à l'Angleterre en faisant à M. Bulwer une position plus belle que celle de M. Aston sous le régime d'Espartero, il prouvera par des lettres en sa possession qu'il y a eu une intrigue montée contre lui au château et qu'il a été accusé injustement; que la violence n'a pas été exercée contre la reine par lui, mais qu'il y a eu coaction de la part d'une odieuse camarilla envers Sa Majesté et que c'est cette camarilla qui a placé dans la bouche de la reine les imputations dont il est l'objet. Le Gouvernement a répondu qu'il ne prenait pas l'initiative pour l'accusation, mais que, dans l'état actuel des choses, il ne ferait rien pour empêcher le Congrès d'agir contre M. Olozaga; qu'il ne craignait point les menaces de celui-ci, décidé qu'il était à défendre l'ordre et le trône jusqu'à toute extrémité...... »

Le même au même.

« Madrid, 31 décembre 1843.

« Le journal modéré *el Heraldo* rapporte dans son numéro d'aujourd'hui que M. Olozaga a montré à Lisbonne un passeport qui lui a été délivré par la légation de Belgique, à Madrid. Je puis vous donner l'assurance que les assertions de *l'Heraldo* ne me nuisent aucunement auprès du gouvernement espagnol. M. Gonzalez Bravo [1] s'est expliqué à ce sujet vis-à-vis de personnes en qui j'ai toute confiance.

« Ceci ne vous étonnera pas quand vous saurez que ce ministre me disait, lui-même, après l'événement du 28, que son désir était que M. Olozaga prît la fuite.

« Pour le premier moment, je ne me propose pas d'avouer la délivrance du passe-port à M. Olozaga ; celui-ci en effet peut l'avoir acheté, cela arrive fréquemment en Espagne. Je dirai tout et franchement à M. Gonzalez Bravo, comme je l'ai dit au duc de Glucksberg qui s'est empressé de me faire connaître l'opinion du ministère lorsqu'il l'a sue.

« J'ai fait pour M. Olozaga très-peu de chose comparativement à ce que j'ai fait pour le général de la Concha, que j'ai eu chez moi six semaines lorsqu'il fut condamné à mort avec le général Léon..... »

[1] Cet homme d'État vient de mourir (septembre 1871).

En 1844, le duc de Montpensier ayant reçu le grand cordon de l'ordre de Léopold, M. Antoine de Latour, secrétaire des commandements de Son Altesse, écrivit au ministre des affaires étrangères (Palais des Tuileries, 27 décembre) :

« . . . . Mgr le duc de Montpensier est à peine entré dans la carrière ; mais si belle que l'avenir la lui fasse, il regrettera toujours que son extrême jeunesse ne lui ait pas permis de se joindre à ses frères pour servir, comme eux, sous les murs d'Anvers, l'indépendance de la Belgique. . . . »

V

EXPÉDITION DU MEXIQUE.

M. Sanford à M. Sewart.

« Brussels, september 30 1867.

« SIR,

« I have the honour to aknowledge the receipt of the last issue by the department of correspondence relating to Mexico in response to the call of Congress. There is still great interest felt here in all that bears upon the subject of the origin, progress and failure of the attempt to create an empire in that republic, and documents are daily coming to light, and are eagerly read by the public, calculated to keep

up that interest in removing the veil from the secret history of that ill — starred enterprise.

« It will not be out of place at this time to correct a popular error which ascribes to the late king Leopold I the part of a promoter or instigator of the so called Mexican empire. I have good reason to believe that the contrary is the fact, and I may say further, and upon high authority, that from the moment of the offer of the imperial crown to the archduke Maximilian the king determined to exerce no influence upon him or his daughter in that connection.

« When the first overtures were made even, his Majesty said in familiar conversation that he did not believe they would favorably entertain them; and later, when Maximilian and the archduchess had the proposition under consideration, the King repeated again and again that is firm resolution was to leave them to act entirely in accordance with their own inclinations, and to abstain from any counsel in either sense.

« I deem it due to the memory of a great and good man, to whose enlightened and friendly interest in the United States the archives of this legation bear frequent testimony, to make this statement of record here, although the facts, communicated long since in a more informal manner, are not new to you.

« That the King in his paternal solicitude, after the determination of his children to undertake this perilous adventure, favored the recognition of the « empire » and the formation of a Belgian legion of volunteers, who should serve as a protection for his daughter, is not to be gainsaid ; but that he was directly or indirectly responsible for the sheme of a Mexican empire cannot with truth be ascribed to him in history.

« I have the honour to be, with great respect, your most obedient servant.

« H. S. Sanford. »

(*Papers relating to foreign affairs, accompanying the annual message of the President* (Washington, 1868), p. 642, part. I.

Depuis que nous avons retracé la carrière du comte Le Hon et celle du baron de Gerlache, l'un et l'autre ont cessé d'exister : l'éminent diplomate est mort à Paris, le 30 avril 1868, et le vénérable ancien président du Congrès national s'est éteint à Ixelles, le 10 février 1871.

Quelques mois auparavant, le 16 août 1869, par une souscription spontanée et générale, une statue était érigée à la mémoire de Joseph Lebeau à Huy, dans la ville où il avait vu le jour et où il avait voulu finir sa carrière. Ce fut un émouvant spectacle que l'inauguration de ce monument. M. Ch. Rogier parla au nom des anciens membres du Congrès, et rappela, avec une noble simplicité, les glorieux services de son ancien collègue. « A l'époque où Lebeau se retira de la vie active, dit-il, nous comptions avec celui que nous sommes fiers d'appeler notre ami quarante années de relations amicales et de vie commune dans la presse, dans les assemblées publiques, dans les conseils de la couronne. » Jamais les paroles émues et vraies de l'ancien membre du gouvernement provisoire ne s'effaceront de la mémoire de ceux qui étaient présents à cet imposant spectacle. « Il suffisait à Lebeau, dit-il en

terminant, que ses principes fussent représentés au pouvoir pour qu'il soutînt avec un complet dévouement ceux de ses amis ou de ses anciens collègues qui étaient chargés de les faire prévaloir. Ce sentiment de rivalité secrète, ce je ne sais quel déplaisir, contre lesquels les esprits les mieux faits ne sont pas toujours en garde, jamais, je me plais à le proclamer bien haut, de telles faiblesses ne se firent jour ni dans ses discours, ni dans ses écrits, ni dans ses actes. Jamais on ne l'a vu céder aux entraînements de ces animosités qui, en d'autres temps et en d'autres pays, ont divisé les chefs de parti, et par suite les partis eux-mêmes, au grand préjudice des intérêts vitaux de la nation et de la marche de l'administration. En un mot, Lebeau fut dévoué par-dessus tout à son pays et à ses convictions, et le pouvoir ne fut jamais pour lui une vaine satisfaction donnée à une ambition vulgaire. Pour ceux à qui il a été donné de le connaître d'une manière intime, il faut achever de le peindre par un dernier trait qui tient plus particulièrement à la vie privée. Sous les apparences parfois d'une certaine âpreté dans le langage et dans les formes, Lebeau possédait un cœur bon et affectueux, un esprit aimable et conciliant, et ainsi, avec ce qui eût pu sembler une sorte de prétention à la finesse et à la réserve, il était d'une naïveté charmante et s'abandonnait volontiers à l'entraînement des illusions. Tel fut Lebeau dans l'ensemble de sa vie. Tout ce qui reste encore debout de la forte génération de 1830 proclamera, à n'en pas douter, que, en parlant comme je viens de le

faire, je n'ai dit que la vérité ; et la génération nouvelle, s'associant aux sentiments des contemporains du grand patriote, se souviendra que, dans cette vie toute d'intégrité, de travail et de dévouement désintéressé à la chose publique, il y a un noble exemple à suivre et de grandes leçons à méditer. »

M. P. Devaux, également présent, resta silencieux ; mais deux jours après il retraçait éloquemment ses impressions dans une lettre dont on relira avec intérêt l'extrait suivant :

« . . . . La révolution belge, Lebeau ne l'a pas faite. Cet honneur et cette responsabilité appartiennent à d'autres. Mais il l'a complétée, il l'a préservée des écueils où ont échoué tant d'autres tentatives du même genre. Par la clef de voûte de la royauté, il a affermi tout l'ensemble du nouvel édifice.

« Sans doute, il n'a agi qu'avec le concours du Congrès ; cette royauté, il eût été impuissant à la constituer, si, dans cette assemblée, les conseils d'une sage prévoyance n'avaient prévalu. Mais c'est sous l'influence de son initiative, de son active et énergique impulsion, sous l'ascendant de sa parole, que ces conseils sages et prévoyants l'ont emporté. La gloire lui en revient, comme celle d'une grande victoire appartient au général en chef qui a su faire concourir ses subordonnés et ses auxiliaires au succès de son plan de bataille.

« Pour mieux apprécier ce que la Belgique doit à Lebeau, on peut se demander si, à son défaut, d'autres eussent assumé et accompli la mission qu'il s'était imposée. Plus d'une fois je me suis fait cette question. Plus d'une fois, depuis 1831, je me suis demandé ce qui serait arrivé, si, par quelque

fatalité, Lebeau avait été enlevé à la Belgique dans les premiers mois de cette année, à la veille de son entrée au pouvoir.

« Pour parvenir à la constitution définitive de la Belgique indépendante, un autre moyen que l'élection du prince de Saxe-Cobourg était-il praticable dans ce moment? Je ne le crois pas. Existait-il dans le Congrès quelqu'un qui se fût chargé, dans les circonstances où on se trouvait, de faire réussir cette élection et qui eût accompli cette rude tâche? Je ne le crois pas davantage. Et, en cela, après m'être bien rendu compte de la composition du Congrès et de l'état des opinions d'alors, je pense ne rien exagérer et n'être injuste envers personne. Non assurément que le Congrès manquât d'autres hommes de mérite et de cœur. Mais beaucoup d'entre eux étaient nouveaux dans les affaires et auraient cru trop présumer de leurs forces en se chargeant d'un tel fardeau; plusieurs ont vu grandir depuis une influence qui alors était encore en germe; d'autres ne possédaient pas à la fois la fermeté de caractère qui leur eût fait accepter la tâche, et la vigueur de talent, la confiance dans le succès qui les eussent fait réussir. Quelques-uns même avaient décliné ce rôle déjà avant l'avénement de Lebeau au ministère; d'autres enfin, et des plus capables, étaient engagés dans une voie toute différente, et ne pouvaient se charger de mener à bonne fin une solution qui contrariait directement leur manière de voir. En un mot, ce que Lebeau a fait, les uns ne l'eussent pas pu, les autres ne l'auraient pas voulu.

« Que serait-il donc arrivé? D'abord, indubitablement, de nouveaux et toujours plus dangereux délais. Mais ensuite? De pareilles énigmes ne se laissent pas deviner avec certitude. Les grands événements politiques sont soumis à des

influences trop complexes pour que l'esprit puisse ainsi les refaire dans des hypothèses imaginées à plaisir. L'indépendance de la Belgique eût-elle été perdue? Il serait téméraire de l'affirmer. Nul ne peut assurer qu'aucune issue imprévue ne fût absolument possible à une situation qui semblait n'en pas avoir. Mais cette incertitude même n'est-elle pas assez grande, n'est-elle pas assez terrible pour que la reconnaissance de la postérité, comme celle de ses contemporains, attache à jamais le nom de Lebeau aux faits qui, sous son influence, sont venus dominer tout l'avenir de sa patrie? Quel est l'homme d'État dont le nom a jamais eu plus de droit de rester uni, dans la mémoire de ses concitoyens, à un événement de son époque? Et quel événement plus considérable dans les annales d'un peuple, plus digne et plus sûr de rester à jamais gravé dans sa mémoire que la fondation de sa dynastie nationale, que l'affermissement de son indépendance reconquise après des siècles de malheurs? Le nom de Lebeau est désormais aussi légitimement et aussi indissolublement lié à cet événement de notre histoire qu'au delà des Alpes le nom de Cavour à l'émancipation de l'Italie, qu'en France le nom de Casimir Périer à la monarchie de Louis-Philippe, qu'en Angleterre le nom de Pitt aux coalitions de l'Europe contre la France conquérante, qu'en Prusse les noms de Stein et de Bismark à deux grands événements de l'histoire récente de leur pays; que, pour remonter à des temps plus anciens, les noms des deux illustres orateurs d'Athènes et de Rome aux derniers efforts de l'indépendance hellénique et à l'agonie de la liberté romaine. Non, il n'est pas à craindre que, devant la statue de Lebeau, la postérité se demande qui il était et ce qu'il a fait. Tant que les Belges connaîtront leur histoire, il y a une époque dont désormais

l'intérêt dominera pour eux celui de toutes les autres ; c'est l'époque de la fondation de leur indépendance, de leurs libertés et de leur dynastie ; et c'est de ce point culminant de l'histoire de la patrie que rien ne détachera plus le nom de Lebeau. . . »

OUVRAGES DU MÊME AUTEUR :

Histoire de Belgique, depuis les temps primitifs jusqu'à la fin du règne de Léopold I[er]. 4e édition, 3 vol. gr. in-8°.

Histoire du Congrès national de Belgique ou de la Fondation de la monarchie belge, 2e édition, 2 vol. (1).

Les Frontières de la Belgique, 1 vol. in-12.

Histoire des états généraux des Pays-Bas (1465-1790), 2 vol. in-8°.

Histoire du règne de l'empereur Joseph II et de la Révolution belge de 1790, 3 vol. in-12.

Souvenirs diplomatiques du XVIIIe siècle. Le comte de Mercy-Argenteau (1722-1794), 1 vol. in-12.

Le Soulèvement de la Hollande en 1813 *et la fondation du royaume des Pays-Bas, précédés d'une introduction sur le règne de Louis Bonaparte* (1806-1817), 1 vol. in-8°.

XVIe SIÈCLE.

Les Pays-Bas sous Philippe II (1555-1572), 2 vol. grand in-8°. (*Épuisé.*)

Histoire du soulèvement des Pays-Bas contre la domination espagnole (1572-1576), 2 vol. grand in-8°.

Charles-Quint et Marguerite d'Autriche. Étude sur la minorité, l'émancipation et l'avénement de Charles-Quint à l'empire (1477-1521), 1 vol. in-8°.

Les Pays-Bas sous Charles-Quint. Vie de Marie de Hongrie (1505-1558), 2e édition, 1 vol. in-12 (2).

Le Comte d'Egmont et le comte de Hornes (1522-1568), d'après des documents authentiques et inédits, 1 vol. in-8°.

Vie de Marnix de Sainte-Aldegonde (1538-1598), tirée des papiers d'État et d'autres documents inédits, 1 vol. in-8°.

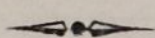
Christine de Lalaing, princesse d'Épinoy, 1 vol. in-12.

Charles de Lannoy, vice-roi de Naples, in-8°.

Conspiration de la noblesse belge contre l'Espagne en 1632, d'après les papiers d'État, 1 vol. in-8°.

(1) Traduction allemande (Leipzig et Bruxelles, 1850, 1 vol.).
(2) Traduction hongroise (Pesth, 1866, 1 vol. in-12).

LES FONDATEURS DE LA MONARCHIE BELGE



APPRÉCIATIONS DIVERSES

JOSEPH LEBEAU.

1 vol. in-8°.

« En appliquant son talent bien connu d'historien à rappeler les titres de Lebeau à notre reconnaissance, l'auteur n'a pas fait seulement un bon livre, il a fait aussi, ce qui n'est pas moins méritoire à nos yeux, acte de bon citoyen. » — *La Meuse.*

« En se renfermant dans le cadre d'une stricte biographie, l'auteur n'a diminué en rien l'importance historique de son livre; les papiers manuscrits de M. Lebeau, d'autres documents inédits encore, lui ont permis de jeter du jour sur bon nombre de faits incomplétement connus jusqu'ici, de signaler même plusieurs incidents entièrement nouveaux... » — *Écho du Parlement.*

« M. Th. Juste a fait incontestablement une œuvre utile

en écrivant la vie de Joseph Lebeau, l'un des principaux fondateurs de la monarchie belge... Son livre renferme une foule de révélations intéressantes sur les hommes et les choses de la révolution et des premières années de la monarchie constitutionnelle. » — *Journal de Bruxelles.*

« Lebeau avait droit à quelque chose de plus qu'une simple notice : sa vie résume un chapitre entier de l'histoire d'un peuple, et ce chapitre, on eût pu jusqu'ici difficilement l'écrire. C'est pour avoir comblé cette lacune que le livre de M. Juste a droit à une mention toute particulière et qu'il doit prendre place dans toutes nos bibliothèques. » — *Journal de Liége.*

« En écrivant la biographie de M. Joseph Lebeau, en faisant la lumière autour de cette figure obscurcie par la passion des uns, oubliée par l'indifférence des autres, M. Th. Juste a rempli un pieux devoir ; il a fait une œuvre de bon citoyen... Grâce aux nombreux documents inédits mis à sa disposition, il a en même temps éclairé d'un jour tout nouveau certains événements de notre histoire contemporaine... » — *L'Impartial de Bruges.*

« Quand on songe que c'est sous son ministère que fut conclu le traité des dix-huit articles, si avantageux pour la Belgique, si la fortune de la guerre ne lui en eût ravi les fruits ; que c'est grâce à ses éloquentes sollicitations que le Congrès élut Léopold de Saxe-Cobourg..., on reconnaît que ce sage et intègre homme d'État mérite d'occuper la place que M. Juste lui a donnée au premier rang des fondateurs de la monarchie belge. — Ce livre se distingue par la

sobriété et la simplicité ; et les documents inédits qu'il met au jour ajoutent beaucoup à son utilité et à son intérêt. » — *Journal de Gand.*

« On se rappelait à peine parmi nous les noms des hommes qui fondèrent un État et préservèrent l'Europe d'une guerre générale. Il faut donc savoir gré à M. Th. Juste d'avoir consacré ce livre à Joseph Lebeau. Un pareil homme était digne d'un travail complet, et cette tâche a été remplie avec succès par l'auteur. L'ouvrage est d'un haut intérêt pour l'histoire contemporaine : c'est à la fois la biographie d'un homme et le récit des luttes et du triomphe d'une nation. » — *The Athenæum.*

« M. Th. Juste pouvait mieux que personne donner une biographie fidèle de Joseph Lebeau, par suite des relations qu'il avait eues avec cet homme d'État, et de l'étude particulière qu'il avait faite du drame de 1830-1831 dans son *Histoire du Congrès national de Belgique.* » — *Allgemeine Zeitung* (d'Augsbourg).

« Il importe de ne pas oublier les hommes d'État qui, avec le roi Léopold, travaillèrent à la fondation et à l'affermissement de l'État belge. Avec raison M. Juste a placé à la tête de ceux-ci Joseph Lebeau. » — *Europa* (de Leipzig).

« En se servant des souvenirs de M. Lebeau, le biographe a donné plus d'importance encore à son œuvre et doté l'histoire belge d'un livre d'une haute valeur. » — *Literarisches Centralblatt.*

SURLET DE CHOKIER.

1 vol. in-8°.

« M. Th. Juste, grâce aux documents inédits qui ont été mis à sa disposition, a pu retracer avec une grande exactitude tous les actes du Régent et les mobiles qui les avaient dictés. Son livre présente, sur beaucoup de points, l'intérêt qu'auraient les mémoires mêmes du personnage dont il retrace la vie. » — *Journal de Liége.*

« M. Th. Juste a écrit l'histoire du Régent et nul mieux que lui n'était en position de remplir ce devoir pieux, puisqu'un concours de circonstances l'avaient rendu possesseur des papiers de Surlet et notamment de sa correspondance intime. » — *Précurseur.*

« Le volume que nous annonçons, consacré modestement, en apparence, au récit d'une seule vie, contient en réalité le tableau de toute une période de la révolution qui nous a affranchis. De plus, il révèle des faits importants jusqu'ici inconnus ou mal appréciés ; il offre, dans tous les sens du mot, l'attrait piquant de la nouveauté. » — *La Meuse.*

« Tous les Belges qui aiment véritablement leur pays liront avec plaisir le livre de M. Th. Juste et seront reconnaissants envers l'auteur. » — *Écho de Liége.*

« M. Juste a eu le talent de faire aimer le caractère et de mettre en évidence les incontestables services de l'un des fondateurs de la monarchie nationale. » — *Journal de Bruxelles.*

« Le nom de Surlet de Chokier, régent de la Belgique en 1831, est presque oublié de notre génération ; néanmoins le livre de M. Th. Juste, écrit avec conscience, sympathie et autorité, est fait pour être lu ailleurs qu'en Belgique. » — *Bibliothèque universelle et Revue suisse.*

« C'est une attrayante peinture de ce personnage si remarquable et si intéressant. » —*Heidelbergher Jahrbücher der Literatur.*

« Cette biographie éclaircit bien des points qui étaient restés obscurs dans l'histoire de la fondation du nouveau royaume de Belgique, et doit être considérée comme un document précieux. » —*Hamburgischen Correspondenten.*

« Un historien belge, connu par de beaux travaux sur l'histoire nationale, M. Théodore Juste, publie depuis quelque temps sous ce titre : *Les Fondateurs de la monarchie belge*, une intéressante série de portraits politiques. Deux de ces portraits, ceux du régent de Belgique et du comte Le Hon, méritent plus particulièrement l'attention des lecteurs français. » — *L'Avenir national.*

LE COMTE LE HON.

1 vol. in-8°.

« Ministre du Régent et de Léopold Ier près la cour des Tuileries, le comte Le Hon fut activement mêlé à toutes les négociations diplomatiques qui précédèrent l'élection du Roi, l'intervention française de 1831 et de 1832, la reconnaissance de la monarchie belge par l'Europe, et, enfin, le célèbre traité du 19 avril 1839. C'est là la partie vraiment historique du livre de M. Juste, et, nous devons le dire,

cette partie présente un intérêt soutenu et jette un jour nouveau sur plusieurs épisodes de notre histoire contemporaine. Outre un grand nombre de dépêches confidentielles et jusqu'ici inédites, nous y avons rencontré toute une collection de lettres autographes du roi Léopold Ier. » — *Journal de Bruxelles.*

« Au point de vue des révélations historiques, le nouveau livre de M. Juste est appelé à un grand et légitime succès. » — *Étoile belge.*

« L'ouvrage consacré au comte Le Hon n'a pas seulement une haute valeur pour la Belgique, mais il intéresse l'Europe entière par les données qu'il fournit sur l'établissement de la monarchie belge. » — *Historische Zeitschrift.*

« C'est une histoire diplomatique, précieuse par les révélations et les documents inédits qu'elle contient. » — *The Chronicle.*

CHARLES DE BROUCKERE.

1 vol. in-8°.

« C'est un portrait fidèle, quoique rapidement esquissé. Nous connaissons peu de biographies d'une lecture plus attrayante; mais aussi nous connaissons peu d'existences plus laborieuses, plus noblement employées que celle de Charles de Brouckere, peu de caractères plus sympathiques, malgré ses brusqueries et ses caprices, légers défauts qui faisaient d'autant mieux ressortir ses grandes qualités. » — *Indépendance belge.*

« Peu de carrières ont été aussi remplies que celle de Charles de Brouckere... La vie d'un tel homme est un

exemple et une leçon ; la notice que nous venons de lire nous paraît destinée à devenir un livre populaire. » — *Journal de Liége.*

« Le livre consacré à Charles de Brouckere vaut bien que l'on étudie la carrière de cet homme remarquable qui montra un talent également éminent dans les positions si diverses qu'il occupa successivement. » — *Schlesische Zeitung* (de Breslau).

LE COMTE DE MUELENAERE.

1 vol. in-8°.

« M. Th. Juste vient de publier le septième volume de ses études sur les *Fondateurs de la monarchie belge.* C'est la biographie du comte de Muelenaere, rédigée d'après des documents inédits. Ce volume présente, comme les précédents, un vif intérêt pour tous ceux qui s'occupent de notre histoire contemporaine. » — *Écho du Parlement.*

« M. Juste a très-habilement tiré parti des papiers inédits qui lui ont été communiqués par la famille de M. de Muelenaere. Les projets d'union douanière dont il a été question entre la France et la Belgique sous la monarchie de juillet, et dont l'ancien ministre des affaires étrangères fut l'un des plus persévérants adversaires, tiennent une place importante dans ce nouvel écrit. » — *Indépendance belge.*

« Cette nouvelle page d'histoire est une œuvre utile et nationale. Elle jette une précieuse clarté sur les événements qui ont entouré la naissance et le développement de notre nationalité. Nous devons remercier M. Th. Juste d'avoir mis en lumière, avec l'autorité de son talent, tous les

détails de la belle et utile carrière du comte de Muelenaere.» — *Journal de Bruxelles*.

« M. Th. Juste vient de publier, dans sa galerie des *Fondateurs de la monarchie belge,* la biographie de M. le comte de Muelenaere, ministre d'État, ancien ministre, l'un des hommes politiques éminents du parti catholique, dont on a pu dire avec vérité que son nom vivrait dans la mémoire de ses contemporains et passerait à nos descendants, car ce nom a été mêlé à tous les grands événements qui ont consacré notre existence politique, et il figure avec éclat dans les plus belles pages de l'histoire de notre régénération. » — *Étoile belge*.

LE LIEUTENANT GÉNÉRAL COMTE GOBLET D'ALVIELLA.

1 vol. in-8°.

« M. Théodore Juste, le consciencieux biographe des *Fondateurs de la monarchie belge*, vient de consacrer une intéressante notice à la carrière militaire, politique et diplomatique de M. le lieutenant-général Goblet, comte d'Alviella, ministre d'Etat. L'auteur a tiré parti d'un grand nombre de documents inédits. » — *Indépendance belge*.

« ... Ce volume renferme une assez longue série de documents inédits, qui jettent un jour nouveau sur les nombreuses et graves péripéties qui ont longtemps tenu en échec la constitution définitive de la Belgique.... » — *Journal de Bruxelles*.

« ... La vie du général Goblet nous présente aussi des

luttes, des contrastes, des vicissitudes. Soldat fidèle et loyal, il semble d'abord hésiter entre un gouvernement qui a méconnu ses services, mais qui a reçu son serment, et son pays qui fait appel à son dévouement et à son activité; rallié comme malgré lui au nouvel ordre de choses, lui-même se révèle un homme nouveau. Cet ingénieur, que la révolution a trouvé occupé à construire des fortifications, se trouve être un habile diplomate, et il va à Londres chargé de la mission difficile de contrecarrer Talleyrand et de persuader Palmerston.

« Ces biographies sont écrites du style clair, simple, net, qui convient au genre. L'auteur est sobre de réflexions; il laisse parler les faits et les personnages eux-mêmes : il cite beaucoup. Grâce aux nombreux documents mis à sa disposition, lettres et papiers de famille, il a pu mettre dans tout son jour le rôle joué par chacun des hommes dont il retrace la vie. Bien des faits restés jusqu'à ce jour dans une certaine obscurité, se trouvent ainsi éclaircis.... » — *Écho du Luxembourg*.

« M. Th. Juste vient d'ajouter à la galerie des *Fondateurs de la monarchie belge* un nouveau portrait qui a droit d'y figurer ; c'est celui du lieutenant-général comte Goblet.

« L'auteur rappelle la belle défense de Saint-Sébastien, qui fut pour le lieutenant du génie Goblet un beau titre de gloire et qui lui fit obtenir, à 23 ans, la croix de la Légion d'honneur; il rappelle la difficile et délicate négociation relative aux forteresses, confiée aux soins du généra Goblet, par le roi Léopold Ier et si habilement menée et terminée; il expose avec concision, mais avec clarté, les motifs de la détermination hardie par laquelle, devenu

ministre des affaires étrangères, le général mit en demeure devant la conférence le cabinet de La Haye de s'expliquer sur ses intentions réelles à l'égard du traité du 15 novembre, et il parcourt les phases successives de la carrière bien remplie de l'homme d'État dont il raconte la vie et les actes politiques.

« M. Juste a pu enrichir sa relation de correspondances et autres papiers inédits qui jettent un jour nouveau sur les grandes affaires auxquelles M. Goblet a pris part, et joignent leur témoignage à celui des pièces authentiques sur les services qu'il a rendus au pays. » — *Moniteur belge.*

« ... Ambassadeur à Londres et à Lisbonne dans les moments les plus difficiles, ministre des affaires étrangères, chargé à plusieurs reprises de missions d'une extrême délicatesse, M. Goblet s'est montré en toutes circonstances homme de caractère, esprit élevé, digne et loyal agent du grand diplomate couronné dont il avait la confiance.... » — *Journal de Liége.*

LÉOPOLD Ier, ROI DES BELGES.

2 vol. in-8° (1).

« Cette biographie du roi Léopold Ier n'est pas un de ces panégyriques où l'on célèbre toutes les vertus et tous les

(1) *Leopold I, king of the Belgians*, authorized translation by, Robert Black, M. A. London, Sampson Low et Ce, 2 vol. in-8°.

Leopold I, Köning der Belgier, nach ungedruckten quellen, etc., deutsch von Dr J.-J. Balmer-Rinck, (Gotha, F.-A. Perthes), in-8°.

Leven van Leopold I, eerste koning der Belgen, naer het fransch van Th. Juste. (Gent, W. Rogghé), in-8°.

mérites d'un monarque défunt. M. Th. Juste a voulu faire œuvre d'historien. Il a rassemblé les documents inédits, il est remonté aux sources pour ne rien ignorer de la carrière si longue et si remplie du roi Léopold Ier, et il nous a donné un récit riche en faits, où les jugements sont impartiaux, où les détails sont intéressants. » — *Indépendance belge.*

« Il eût été difficile de mieux exposer la carrière si brillante que Léopold a parcourue comme soldat, comme prince et comme roi... M. Th. Juste s'est montré, dans son livre, historien impartial et calme... C'est l'œuvre austère d'un patriote qui comprend sa mission et qui la remplit avec conscience, équité et modération. » — *Journal de Bruxelles.*

« Personne ne pourra écrire l'histoire de la Belgique indépendante, pendant le premier règne, sans puiser largement dans le livre de M. Th. Juste. » — *Journal de Gand.*

« La biographie de Léopold Ier présente un résumé complet, clair et bien divisé, de cette première et glorieuse partie de notre histoire nationale. » — *Précurseur.*

« Les biographies des *Fondateurs* seront dans l'avenir le commentaire perpétuel le plus fidèle et le plus instructif de notre histoire pragmatique... Les meilleures qualités de l'historien brillent dans la biographie du fondateur de notre dynastie nationale, et quoiqu'il se soit attaché à peindre un homme plutôt qu'une époque, son récit et ses appréciations se distinguent ici par une ampleur et une portée peu communes. » — *Journal de Liége.*

« Récemment un historien belge, dont l'impartialité n'est

contestée par personne, vient de publier, d'après des documents inédits, une très-intéressante biographie du roi Léopold, qui nous permet de saisir l'ensemble de sa carrière... » — *Revue des Deux Mondes*.

« Nous avons sous les yeux la deuxième partie de l'intéressant travail de M. Th. Juste sur le roi Léopold Ier. Ce travail se distingue par les qualités qui ont rendu le nom de M. Th. Juste populaire en Belgique : sincérité, clarté, simplicité. La dextérité du prince à ménager et à s'attacher les puissances voisines, la prudence proverbiale dont il fit preuve dans les circonstances critiques où il se trouva engagé à l'intérieur et à l'extérieur, la bienveillante protection dont il couvrit toujours ses proches, sa fidélité inaltérable dans ses affections, tous ces principaux traits qui constituent la figure imposante de Léopold Ier, surnommé le *Nestor de l'Europe*, ont été reproduits par M. Juste avec une vérité et aussi avec une expression dévouée dont le lecteur belge lui saura gré. Un grand nombre de lettres authentiques, de dépêches, de pièces diplomatiques, etc., etc., qui ont été communiquées à M. Juste et qu'il a reproduites à la fin de son volume, donnent une plus-value à son étude. » — *Le Nord*.

« Sans tomber dans le ton du panégyrique, l'auteur a su, avec un chaleureux patriotisme, faire une peinture vivante du roi Léopold Ier ; se rendant l'interprète de la gratitude de son pays, il a rendu un légitime hommage au prince qui sut réaliser ces belles paroles : *Tant que je vivrai, je servirai de bouclier à la Belgique.* » — *Historische Zeitschrift*.

« Quoique l'auteur eût traité plus d'une fois avec succès

le développement récent de son pays, sa tâche n'était pas facile cette fois-ci. D'un côté, il ne devait pas blesser une nation qui pleurait encore un prince éminent ; de l'autre, l'historien avait une trop haute idée de sa mission pour accorder des louanges faciles et banales. Les deux extrêmes sont évités avec le même tact. Ce qui donne en outre une valeur durable à cet ouvrage, c'est l'emploi judicieux et la communication de documents restés inconnus. » — *Literarisches Centralblatt.*

« L'auteur de tant d'ouvrages remarquables nous donne ici, d'après des sources authentiques, un exposé fidèle de la vie et des œuvres de Léopold I[er], le célèbre fondateur de la dynastie et de la liberté belges. » — *Österreichische militärische Zeitschrift.*

Extraits des journaux anglais.

« A readable biography of the wise and good King Leopold is certain to be read in England. The interest of his life, unlike that of so many sovereigns, is not merely historical. He acted a great part on a noble stage, and his name is in a measure associated with all the stirring events of this century. The introduction to this biography of Leopold is the most interesting portion of the book. It describes the King in his study and in his home, the simplicity of his tastes, the energy of his character, his capacity for hard work, his love of science and general literature, which included a special inclination for novel reading, his delight in fine scenery, and his passion for exercise. » — *Daily News.*

« However frequently the late King of the Belgians was designated in his lifetime by the honourable title of the « Nestor of modern politics, » it wat never made so clearly apparent why he merited that title until this biography was written It is indeed delightful to follow M. Juste as he traces the eventful career of this eminent personage from the time of his being a cadet of the noble family of Saxe-Coburg, through his earlier days, when he took a prominent part in that eventful war, of the miseries of which the present generation have very little cognizance or thought, during which he saw and conversed with Napoleon I, and Alexander of Russia, and attached himself to the one, whilst he repudiated the offer of promotion from the other; and how afterwards he became the husband of the Princess Charlotte, to find, after a few months of happiness not often enjoyed by mortal man, all his prospects blasted by her cruel and sudden death; for we seem to pass through those eventful circumstances as in some measure participating in them. But it is when M. Juste comes to record the causes of Leopold I, accepting the Crown of Belgium, and of the manner in which he raised that little kingdom to a pitch of unexpected prosperity and prominence which it never could have anticipated, *that the real value of this biography is perceived.* Having had the advantage of reading M. Juste's biography in the original French, no less than by means of Mr. Black's remarkably well-made translation, we are able to say that a more important contribution to historical literature has not for a long while been furnished, or one that will more positively demand and receive the claim of present and future standard reputation. » — *Bell's Weekly Messenger.*

« The author has shown considerable industry in the collection of correspondence, and has accomplished his task in an enthusiastic spirit. He, moreover, writes agreeably, and sometimes even eloquently; and he is so far impartial that he does not hesitate to record opinions adverse to his hero. M. Juste's book offers a sufficiently pleasant means of refreshing the memory, and of studying the character and career of a remarkable prince, who knew how to reap the full advantage of living in remarkable times. » — *Pall Mall Gazette.*

« This translation of the complete memoirs, by Mr. Black, is executed, so far as a comparison of various corresponding passages in the two texts enables us to judge, with correctness, yet not without a graceful ease. This end is not often attained in translations so nearly verbal as this is: the book itself deserves to become popular in England. The subject is of interest, and the story is narrated without excess of either enthusiasm or depreciation. » — *Athenæum.*

« The interesting memoir of M. Juste gives us fresh details of the various complications and conflicting circumstances which affected the life of this popular sovereign. M. Juste is altogether a charming guide and companion. Much of the matter which M. Theodore Juste has collected is a new to us; and in giving us a thoroughly readable and interesting book, he has increased our admiration for a man whose name and fame must last, and whose glory will increase, as Belgium each year becomes the nearer and dearer friend of England. » — *The Examiner.*

« Circumscribed as are the limits of Belgium, its royal

founder, Leopold I, will ever occupy a foremost place among the distinguished worthies of his age. The rise of his fortunes and the development of his plans are the subjects of these volumes, for which the author has obtained his materials from original documents, or from credible and competent informants. The whole narrative is so perfectly in accord with our own observations and the universal testimony of Europe, that we read it with confidence and trust in it with satisfaction ». — *Morning Post.*

SYLVAIN VAN DE WEYER.

2 vol. in-8°.

A mesure que l'on s'éloigne du mouvement d'idées qui a donné naissance à la nationalité et à la constitution belges, il devient plus intéressant et plus utile d'étudier les hommes de cette époque à qui notre pays doit une période de prospérité et de développement régulier, presque sans exemple sur le continent européen.... Il faut donc savoir gré à M. Théodore Juste de continuer sa galerie des fondateurs de notre nationalité, en nous faisant encore connaître l'un des plus éminents d'entre eux.... Après Léopold Ier, c'est à lui que la Belgique a dû cette inaltérable amitié de l'Angleterre, qui a toujours été notre principale sauvegarde. — M. Juste nous fait clairement voir l'œuvre diplomatique accomplie par M. Van de Weyer. Il publie à l'appui un grand nombre de lettres inédites du roi Léopold, de lord Palmerston et d'autres hommes d'État anglais. C'est plus qu'une simple biographie, ce sont des matériaux pour l'histoire générale. — M. Juste nous peint aussi dans l'éminent diplomate belge le bibliophile érudit, le spirituel écrivain, le fameux M. Du

Fan, le publiciste clairvoyant et le penseur qui sait donner à des réflexions pleines de sens la forme la plus fine, la plus juste et parfois la plus piquante. — Un seul fait suffira pour faire comprendre l'autorité dont l'envoyé belge jouissait à Londres. En 1840, il fut désigné par l'Angleterre et par le Portugal pour régler, par une décision arbitrale, les différends qui s'étaient élevés entre les deux pays, marque inouïe de confiance qu'on n'a jamais accordée qu'à des souverains. — On lira avec un réel intérêt, et non sans un certain orgueil patriotique, l'étude que M. Juste a consacrée au diplomate, à l'homme d'esprit dont la Belgique n'oubliera pas le dévouement et les services. — E.-L. (*Journal de Liége.*)

M. Théodore Juste vient de consacrer deux volumes in-8° à la biographie de M. Sylvain Van de Weyer. Les documents inédits qu'il lui a été permis de consulter donnent un vif intérêt à cette étude politique, une des plus importantes de celles que l'auteur a consacrées aux « fondateurs de la monarchie belge. » — *Indépendance belge.*

... Avec une carrière aussi remplie sous tant de rapports que celle de M. Van de Weyer, M. Juste ne pouvait manquer de nous offrir une très-intéressante biographie. Ajoutons qu'il a su grouper les faits avec habileté et talent et qu'il les a retracés dans un style simple et clair. Ce qui donne en outre de la valeur au livre, ce sont les nombreuses citations et pièces inédites qu'on rencontre soit dans le texte, soit dans les appendices... — *Revue de Belgique.*

Nous n'analyserons pas les deux volumes de cette *Galerie*

qui viennent de paraître. Chacun sait que l'homme auquel ils sont consacrés, et qui, pour le dire en passant, n'a point dû demeurer des siècles sous terre pour être apprécié, est un des types politiques les plus élevés et les plus remarquables qu'ait produits notre Belgique moderne. Polémiste, orateur du barreau, orateur politique, bibliophile, homme de salon, diplomate, *landlord*, M. Van de Weyer a su toujours et partout mériter de monter au premier rang, et s'y maintenir. A vingt-trois ans, l'opinion publique l'avait déjà remarqué ; à trente ans, il était un des hommes les plus influents de la révolution, et l'un des plus forts par son énergique modération. A trente et un ans, il devenait envoyé extraordinaire et ministre plénipotentiaire de Léopold Ier à Londres. — Libéral, M. Van de Weyer eut la gloire et la force de rester, un des derniers, fidèle à ce grand parti de l'*union*, que les catholiques belges n'ont pas été les premiers à répudier, et qui, dans nos sociétés de transition, avait si bien vu que gouverner, c'est transiger, non avec les principes, mais avec les hommes et les faits. — Représentant à Londres de la pensée du pays et de la pensée de Léopold Ier, qui, depuis 1840 jusqu'à sa mort, fut un des plus vaillants et des plus influents champions de la paix européenne, M. Van de Weyer attacha son nom avec éclat à la naissance de notre jeune nationalité. A ce propos, nous ne pouvons nous empêcher de dire que le livre de M. Juste contient des faits extrêmement curieux sur nos premiers rapports avec les puissances étrangères. Ces faits surprendront bien des personnes ; mais qu'y faire ? Décidément, la statue du général Belliard, en tant qu'elle symbolise l'intervention *désintéressée* de *Louis-Philippe* en notre faveur en 1830, chancelle fort sur son piédestal. Le gouvernement

de Juillet, tout en ayant l'air de nous *défendre*, avait une envie assez marquée de nous *prendre* et, sans le *veto* énergique de l'Angleterre, il se fût peut-être passé cette fantaisie. — Ajoutons, en terminant, que les éléments principaux de la biographie de M. Van de Weyer sont empruntés aux archives particulières de cet homme d'État, archives qui, jusqu'à ce jour, étaient restées fermées à tout le monde, et qui sont particulièrement riches en documents émanés de la plume de toutes les sommités de l'Europe contemporaine. C'est là un fait qui donne aux volumes dont nous parlons une importance qui n'échappera à personne. — E. P. (*Revue catholique*, 15 juillet 1871.)



Bruxelles. — Fr. Gobbaerts, imp. du Roi, rue de Louvain, 40.

LES FONDATEURS DE LA MONARCHIE BELGE,

PAR THÉODORE JUSTE.

Léopold Ier, roi des Belges, d'après des documents inédits :
Première partie (1790-1832), 1 vol. in-8°.
Deuxième partie (1832-1865), 1 vol. in-8°.

Surlet de Chokier, régent de la Belgique, d'après ses papiers et d'autres documents inédits (1769-1839), 1 vol. in-8°.

Le baron de Gerlache, ancien président du Congrès national, etc., 1 vol. in-8°.

Joseph Lebeau, ministre d'État, d'après des documents inédits, (1794-1865), 1 vol. in-8°.

Sylvain Van de Weyer, ancien membre du gouvernement provisoire, ancien ministre plénipotentiaire de Belgique à Londres, etc., d'après des documents inédits, 2 vol. in-8°.

Le comte Le Hon, ministre d'État, ancien ministre plénipotentiaire de Belgique à Paris, etc., d'après ses correspondances diplomatiques et d'autres documents inédits (1792-1856), 1 vol. in-8°.

Le lieutenant général comte Goblet d'Alviella, ministre d'État, etc., d'après des documents inédits, 1 vol. in-8°.

Le comte de Muelenaere, ministre d'État, etc., d'après des documents inédits (1794-1862), 1 vol. in-8°.

Charles de Brouckere, bourgmestre de Bruxelles, etc. (1796-1860), 1 vol. in-8°.

Notes historiques et biographiques sur les fondateurs de l'État belge (1830-1870), d'après des documents inédits, 1 vol. in-8°.

BRUXELLES. — FR. GOBBAERTS, IMP. DU ROI, SUCC. D'EM. DEVROYE.



